

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems, contenant aussi  
quelques nouvelles de Litterature.

J U I N 1739.



A LUXEMBOURG;  
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur  
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-  
que, & Marchand Libraire.

---

M. D C C. XXXIX.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale  
& Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examineur,*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**N a grand soin de faire paroître ce *Journal* régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce *Journal*, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs *Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires*; entr'autres, *Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux*: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 40. vol.: *Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht*, 24. volumes en 42. parties, & continuë; *Bibliothèque Italique*, ou *Histoire Litteraire de l'Italie*, 18. vol. & *Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans*, 3. Tomes, en 15. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier *Journal* est extrêmement curieux; ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la *Bibliothèque Italique & des Memoires du P. Nicéron*, un volume tous les trois mois, de même que de la *Bibliothèque raisonnée*, qui contient à present 21. Tomes en 2. parties chacun; & la *Bibliothèque Germanique* à present 42. vol.

389

# LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique  
sur les Matieres du tems.

Junin 1739.

## ARTICLE I.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature.*

I. **M**R. Juliard vient enfin de repondre aux difficultés qu'un Sçavant avoit proposées sur son nouveau systême du Soleil, qui l'a fait connoître chez les gens de Lettres. Des affaires à regler, & une maladie qui le tient allité depuis quelques-mois, sont la cause que ses réponses n'ont pas paru plûtôt. Les esprits bien faits seront néanmoins toujours d'accord que quand même Mr. Juliard n'auroit pas eu ces contretems, il n'a point trop mis de quatre mois à imaginer & à produire des choses que tous les hommes ensemble n'ont jamais imaginé. Que le Lecteur curieux ait recours à nôtre Journal de Novembre 1738. il y trouvera & le systême nouveau du Soleil, & les difficultés proposées sur ce systême, le tout précédé d'une Lettre de l'Auteur systématique à l'Abbé Bignon, Président de l'Academie Royale des Sciences de Paris, avec une Réponse de cet Illustre Academicien. Ici nous allons

lui donner les réponses à ces difficultés que Mr. Joliard a envoyées également à Mr. l'Abbé Bignon, accompagnées de la Lettre suivante.

M O N S I E U R ,

Lettre de  
Mr. Joliard  
à l'Abbé Bi-  
gnon.

**P**AR la réponse dont vous m'avez honoré le 5. Janvier 1738. au sujet du système du Soleil que j'avois pris la liberté de vous adresser, je m'étois flaté que Mrs. de l'Academie auxquels vous avez eu la bonté de le communiquer, m'auroient fait l'honneur de me répondre quelque chose, soit pour me confirmer dans la vérité; ou pour me tirer de l'erreur, selon que je pense qu'ils y sont obligés. S'ils n'ont pas jugé à propos de le faire dans ce tems là, j'espere qu'ils n'y manqueront pas lorsqu'ils verront dans le Manuscrit que j'ai l'honneur de vous adresser ci joint, les raisons sur lesquelles je fonde mon système; elles ne sont plus de l'écriture sainte, mais naturelles, & j'ose dire, dignes de vos attentions, Monsieur, & des leurs, contenant en peu de mots les causes de l'échauffement du Soleil & de la lumière, celles de leurs divers mouvemens, la nécessité de la révivification de la lumière, & la manière dont elle est révivifiée: Choses assurément dont personne avant moi n'a parlé ni donné aucune explication. Je m'imagine que sans les maladies qui m'affligent depuis quatre mois, je me serois expliqué mieux que je ne l'ai fait dans ce petit Manuscrit que j'ai fait seulement pour répondre à quelques difficultés proposées sur mon système. & données au public par un Sçavant anonime dans le Journal de Luxembourg du mois de Novembre dernier, où je l'envoie pour être de même imprimé & distribué au Public, qui jugera, s'il lui plaît, de nôtre différend, si

Mrs.

Mrs. de l'Academie paroissent à n'en vouloir pas connoître. J'ai l'honneur d'être &c.

Réponse de Mr. Juliard aux difficultés proposées contre son Système sur le Soleil.

**L**E Système que j'ai eu l'honneur d'adresser à Mr. l'Abbé Bignon, Président de l'Academie Royale des Sciences, contient que le Soleil n'est plus lumiere par lui-même, qu'au contraire, la lumiere est lumiere par elle-même, c'est-à-dire, indépendamment du Soleil & de toutes autres choses.

Si l'on vouloir déferer à l'autorité de l'Écriture sainte sur cette matiere, j'aurois lieu de croire que j'ai suffisamment établi le fond de ce Système, par ce que j'ai eu l'honneur d'écrire à ce sçavant Académicien ; mais par la réponse dont il m'a honoré, il m'oppose " qu'il n'est pas commun aux Philosophes de  
„ prendre les paroles de l'Écriture pour fondement  
„ d'un Système Physique, qu'au contraire la coutume des Interprètes, est de dire, que le St. Esprit a  
„ bien voulu s'accommoder au langage populaire des  
„ hommes, & que c'est comment ils expliquent  
„ les endroits, où la Lettre embarrasseroit trop sur  
„ des faits connus de tout le monde. „

Sur quoi je pense que ce n'est point pour revoquer en doute les vérités contenues dans l'Écriture que les Interprètes ont dit que le St. Esprit a bien voulu s'accommoder au langage populaire, mais seulement à l'égard du langage même par lequel il raconte des choses sublimes en des termes & des expressions simples, pour les rendre plus intelligibles, au lieu que s'il eût voulu les enveloper dans un stile relevé, elles nous auroient été incompréhensibles, & qu'ainsi l'on doit croire très-certain

tout ce qui est contenu dans cette sainte Ecriture ; & si vrai, que tout ce qui ne s'accorde pas avec elle, doit être réputé faux & condamnable, tellement que pour philosopher avec certitude, on doit tâcher de concilier avec elle ses pensées ; de manière qu'il paroisse aux yeux de tout le monde, que cette divine parole sert de règle à nôtre foi dans les choses profanes, aussi bien que dans les saintes.

Un Sçavant qui s'est donné la peine d'examiner mon Systême, convient que la lumière a été faite & qu'elle existe indépendamment du Soleil, mais il prétend qu'au moment qu'elle a été séparée des ténèbres, elle a été parfaite dans les qualités, sans qu'elle ait eu besoin du Soleil pour acquérir aucun degré de perfection.

Lorsque ce Monsieur dont j'ignore le nom, convient que la lumière a été faite & qu'elle existe indépendamment du Soleil, ne convient-il pas évidemment que le Soleil n'est pas lumière, & par conséquent de la vérité de mon Systême, puisque c'est à cela même qu'il se réduit.

Quant à ce qu'il prétend, qu'aussi-tôt que la lumière a été séparée des ténèbres, elle a été parfaite dans ses qualités, de sorte qu'elle n'a pas eu besoin du Soleil pour acquérir aucun degré de perfection ; je réponds que la lumière quoique séparée des ténèbres, n'a pû être parfaite sans le Soleil ; premierement, parce que l'échauffement de la lumière ne s'étant fait que par l'embrasement des parties hétérogenes dans le corps du Soleil, ainsi que je l'expliquerai ci-après, elle n'a pû avoir aucune chaleur, tant que le Soleil n'a pas été fait, & par conséquent n'a pû dilater, ni rarefier, ni pénétrer, ni éclairer la matière ténébreuse qui l'environnoit. Secondement parce que la force & les vibrations

brations de la lumiere, provenans du mouvement circulaire du Soleil, cette lumiere n'a pû avoir aucune force ni vibration tant que le Soleil n'a pas été fait, & par consequent n'a pû être envoyée à aucune distance : de maniere que l'on ne peut pas dire que la lumiere ait été parfaite sans chaleur, sans force, sans vibration & sans clarté au moins extrinseque; il falloit à la lumiere & dans la lumiere pour faire le jour dans la perfection, un objet tel que le Soleil pour la représenter & la révivifier comme je le dirai.

Monsieur le Scavant après avoir tâché de prouver l'inutilité du Soleil envers la Lumiere, sachant néanmoins que Dieu ne fait rien en vain, & qu'il ne multiplie point les êtres sans nécessité, prétend que c'est à moi de dire pourquoi il est fait, ou à quel usage il est destiné? Est-il possible qu'on puisse revoquer en doute ou ignorer les propriétés de l'Astre le plus beau & le plus éclatant? elles sont aussi universelles, qu'il est connu dans le monde: C'est par lui, j'ose le dire, que la puissance, la sagesse, & la bonté du Createur sont connues, reverées & adorées, comme par son chef-d'œuvre, le plus admirable entre tous ceux qui sont inanimés; c'est par lui que la Lumiere est décaillée, purifiée & revivifiée; c'est par lui que le monde est éclairé, c'est par lui qu'il est échauffé, c'est par lui que toutes les Creatures élémentaires vivent & vegetent, c'est par lui enfin que le monde subsiste. Telle est la destination générale du Soleil, laquelle se divise en trois autres destinations particulières, ou objections, dont la première regarde le Createur, la seconde la Lumiere, & la troisième les Creatures. Je ne m'attacherai qu'à celle qui regarde la Lumiere, pour faire voir l'utilité & la nécessité du Soleil à son égard.

La première cause ou fin de cette destination objective, consiste en ce que le Soleil est l'objet immédiat, la splendeur & la gloire de la Lumière: La seconde est afin de révivifier continuellement la Lumière en la décaissant & purifiant des particules d'huile, de soufre, de nître, & autres hétérogènes répandues dans l'air, ou qui s'élevent de la terre jusqu'à la Lumière, avec laquelle se mêlant elles s'y attachent tellement, qu'en peu de tems elle pourroit s'apésantir, & par là diminuer de son mouvement, & par conséquent de sa clarté, & retourner enfin dans le repos; c'est-à-dire, dans les tenebres, dont elle a été tirée, si elle n'avoit à son centre un Soleil pour la décaisser, la purifier, & la révivifier, comme je le dirai après avoir dit que la troisième fin de la destination du Soleil envers la Lumière, est afin que toutes les Créatures, jouissent en lui & par lui de la Lumière, comme par un objet de médiation, sans lequel elles n'auroient jamais pu jouir de la Lumière.

Voyons maintenant comment se fait la révivification de la Lumière dans & par le Soleil.

Le corps du Soleil est de substance poreuse, comme tous les autres corps élémentaires, c'est-à-dire, percé d'une infinité de petits pores, conduits ou canaux qui prennent tous leur origine devers les pôles, & pénètrent les uns plus, les autres moins dans le corps solaire, jusqu'à de certains points, d'où ils retournent tous à la superficie de part & d'autre de son équateur, non en lignes droites, à ce que je pense, mais en spirales, pour qu'elles s'accordent au sens de la force centrifuge des mouvemens du Soleil, tellement que ce n'est point par refraction, ni par reflexion proprement parlant, que la Lumière s'introduit dans le Soleil, ni qu'elle en ressort, mais en suivant par une inclination

elination naturelle, les pores que Dieu y a tracés, dans le sens de la force centrifuge, qui me paroit ne pouvoir être autre que spirant; ainsi il n'est point question ici d'expliquer ni la refraction, ni la réflexion d'un rayon lumineux, & encore moins de dire combien de rayons doivent se croiser, se briser & s'effacer avant que d'arriver au centre du Soleil; ce n'est point ici le cas, cela ne regarde qu'un plan ou un corps, qui ne reçoit la Lumière que d'un côté tel que le Cube de Cristal, proposé par Mr. le Sçavant, & non le Soleil qui en est environné & pénétré de toutes parts d'une égale quantité, par concours ou autrement, cela ne fait rien à mon sujet.

Nous ne devons pas nous flatter de pouvoir comprendre, & encore moins de pouvoir expliquer la disposition de tous ces pores ou rayons incidents & réfléchis, il n'appartient qu'à celui qui les a faits: S'il y en a quelques-uns dans ce milieu élastique, dense & fluide, que Mr. le Sçavant propose pour le corps du Soleil, ils sont encore plus incompréhensibles; s'il n'y en a point, c'est un corps fantastique, inutile à la Lumière. Je vais prouver par les effets; c'est-à-dire, par l'usage, l'existence de ceux que j'attribuë au lumineux.

Car si nous supposons, comme il est vrai, que la Lumière retient encore les mouvements de circulation, de progression, & de spiration, que le Createur lui a communiqués en la faisant, & qui sont de son essence propre, nous concevrons aisément que la Lumière contenue dans les pores du Soleil étant agitée de ces trois divers mouvemens, y fait effort pour se mouvoir en ces trois sens, & que pour s'y mouvoir de ces mêmes façons, il faut absolument qu'elle emporte & fasse mouvoir aussi le Soleil des mêmes mouvemens dont elle est mue,

&c

& qu'ainfi comme elle circule, progrédie & spine, de même le Soleil circule, progrédie, & spine; & parce que cet Astre a coutume de tourner avec la Lumiere du Levant au Couchant, sur son aiffieu, & que la force centrifuge de ce mouvement dans chaque ligne, tirée de tous les points de la superficie folaire, perpendiculairement sur cet aiffieu, est proportionnelle aux grandeurs particulieres de chacune de ces lignes, & que celles qui font plus près de part & d'autre du plan de son équateur, font plus grandes que celles qui en font plus éloignées, ou vers ses pôles, je dis que la force centrifuge est auffi plus grande auprès & de part & d'autre du plan de son équateur, qu'elle ne l'est aux endroits qui en font plus éloignés, ou vers ses pôles, & qu'ainfi il rend & jette hors de lui, comme en vomiffant la Lumiere, avec plus de force, par les pores ou canaux les plus près de son équateur, que par ceux qui en font plus éloignés, mais parce qu'à même, que le Soleil rend la Lumiere d'un côté, il en doit recevoir autant d'un autre, pour éviter le vuide, & que la force centrifuge est moindre vers les pôles, que vers l'équateur, je soutiens que c'est par les pores qui font vers les pôles que la lumiere entre dans ce corps, & que c'est par ceux qui font vers l'équateur qu'elle en ressort avec grande force.

Je dis de plus que la Lumiere la plus crasse, je veux dire, la plus chargée de parties heterogenes, comme étant d'une nature plus pesante, que celle qui est plus pure, est toujours la plus proche des pôles, comme dans l'endroit le moins agité, & qu'au contraire la plus pure est toujours la plus proche de part & d'autre de son équateur, & qu'ainfi la Lumiere qui entre dans ce corps folaire par les pôles, est toujours la plus grossiere, c'est-à-

à-dire, la plus chargée de parties hétérogènes, lesquelles étant introduites avec la Lumière dans le corps du Soleil, y sont enflammées par un cours rapide, de sorte qu'elles y produisent & y perpétuent l'embratement, en se brulant & se consumant, de manière que la Lumière qui étoit peu auparavant crasse, en ressort très-pure & révivifiée par les pores de part & d'autre de son Équateur.

Mais afin que cela se puisse ainsi, il faut absolument que le corps du Soleil soit dur & solide; tant pour résister au choc ou froissement continuel de la Lumière, dans laquelle & contre laquelle il ne tourne, que pour la contenir dans ses pores & la rendre avec force comme il fait, en faisant sentir ses vibrations, à des distances presque infinies; ce qu'il ne pourroit certainement pas faire, s'il étoit, comme le prétend Mr. le Sçavant, un corps fluide. Comment d'ailleurs concevoit dans un corps fluide ces volcans immenses & prodigieux dont il parle, & que l'on ne peut concevoir sans cavités? & comment concevoit des cavités dans un corps fluide, qui se prête à toutes sortes d'impressions? Cela me paroît impossible de toute impossibilité, au lieu qu'il est tout naturel de les concevoir dans un corps solide.

Je dis enfin que le Soleil est fait de la substance & de l'essence même de la Lumière, sans pourtant être lumière, parce qu'il est un corps dont toutes les parties sont dans un parfait repos, mais que comme la Lumière est par le Soleil & dans le Soleil, claire & transparente, de même le corps du Soleil, dans la Lumière & par la Lumière, doit être naturellement clair & transparent, sans que l'on puisse objecter dans ce cas de transparence que l'on devoit appercevoir en tous tems, au travers même du corps du Soleil, les taches qui sont sur

sa surface, au lieu qu'on ne les aperçoit que lorsqu'elles sont tournées du côté de l'œil du Spectateur. Monsieur le Sçavant apprendra, s'il lui plaît, d'un esprit systématique, que les parties hétérogenes qui s'introduisent avec la Lumière, dans le corps du Soleil, y produisent par leur embrasement une espee de fumée, laquelle mêlée avec la Lumière, lui donne une certaine densité ou consistance que la vûë ne peut penetrer, pour voir au travers du Soleil les taches qui sont de l'autre côté sur sa surface.

Il apprendra encore, s'il lui plaît, que la fumée & les cendres de ces parties hétérogenes brulées, ont pû insensiblement s'attacher aux superficies intérieures des pores dans lesquels elles ont coulé, & y former par la suite des tems une certaine crasse, laquelle, quoique très-fine, peut causer dans ces pores une espee d'opacité, qui empêche la vûë de les pénétrer, & par consequent de découvrir, au travers du corps Solaire, les taches qui sont de l'autre côté sur sa surface.

Il saura aussi que ces mêmes cendres ou fumées ont pû s'assembler en quelques-uns de ces pores, en telle quantité qu'elles les ont barés ou bouchés tout-à-fait, tellement que d'autres parties hétérogenes, qui ont succédé à ces premières, étant arrêtées dans leur cours, & ne pouvans retrograder, ont pû faire éclater le corps du Soleil, & quelques-unes de ses parties, pour s'y faire un effort, & qu'enfin c'est de cette maniere que se font les volcans que l'on remarque dans ce corps lumineux, à supposer que l'on puisse prendre pour volcans certains tourbillons de flamme, plus grands & plus impétueux que d'autres, que l'on voit sortir de cet Astre, ce que je ne pense point. Après quoi ce Monsieur comprendra aisément, que sans ces accidents

dents de fumée, de cendres & de craffe, le corps du Soleil étant fait de la substance même de la lumière, devoit naturellement être clair & transparent dans la lumière, comme la lumière contenuë dans le Soleil devoit naturellement être claire & transparente, sans ces mêmes accidens : accidens qui donnent lieu de croire très-certainement que la lumière & le Soleil étoient plus purs, plus vifs & plus clairs au commencement de leur union, qu'ils ne le sont presentement ; que plus ils dureront, moins ils le seront, & qu'enfin ce flambeau du monde s'use & finira un jour.

Si l'on a peine à comprendre que je sois le premier qui ait distingué le Soleil d'avec la lumière, il me paroît encore plus incompréhensible, que quelqu'un se trouve pour me disputer cette distinction ; j'ai avancé dans l'exposition de mon système que le Soleil n'étoit pas lumière par lui-même, mais qu'il étoit un corps dur & solide, diaphane & transparent ; je crois l'avoir démontré par cette petite reponse d'une maniere aussi simple que satisfaisante, dont j'espère que le public me saura gré un jour : Pour traiter à fond ce système il faudroit expliquer comment la Lumière a été faite dans les tenebres, & comment le Soleil a été fait dans la lumière ; on en déduiroit une infinité de belles choses. Mon adresse est toujours à Mr. Juliard, en Franche Comté, à Dampierre par Montbeliard.

Si ces reponses aux difficultés sur le système du Soleil trouvent une replique curieuse, & digne de l'attention des Scavans, elle paroitra également dans nos Journaux, pourvû qu'on ait le soin de nous la faire remettre à tems.

II. Nous avons donné ces reponses par préférence

rences à plusieurs autres Extraits que nous avons entre les mains, & dont nous pourrions faire usage dans la suite.

On nous prie néanmoins de requérir ceux qu'il peut appartenir, de donner quelque éclaircissement sur un fait abject à la vérité, mais qui paroîtra, peut-être, assez singulier ; il s'agit d'une personne de Strasbourg qui ayant été saignée le 2. de Mai, environ cinq heures après l'on remarqua dans le sang deux vers vivans, dont l'un avoit au moins deux pouces de longueur : Ils étoient tous deux de la grosseur d'une plume d'oye ordinaire, de couleur verdâtre, & avoient la tête plus singulière que les vers de terre. Nous rendrons, peut-être, un service au public si par cet avis nous déterminons quelque Sçavant à éclaircir la cause de ces vers, & comment ils peuvent se former dans le sang, en sorte qu'évacués ils fournissent à leur croissance.

III. L'Academie Royale des Sciences de Paris ayant tenu le 8. Avril dernier son Assemblée publique, l'ouverture de la séance s'est faite par la lecture d'un petit Mémoire qui annonçoit la remise du prix que l'Academie devoit distribuer cette année. Le sujet qu'elle avoit donné consistoit à déterminer *la meilleure maniere de construire le Cabestan* \* par rapport à tous les usages auxquels on l'applique dans un Navire, afin d'en augmenter la force & en faciliter les mouvemens. Les pièces présentées n'ayant pas rempli à tous égards les vûes de l'Academie, elle propose de nouveau le même sujet pour le concours au prix qu'elle distribuera dans son Assemblée publique d'après la quinzaine de Pâques de l'année

\* *Le Cabestan est une machine de bois liée de fer qui tourne sur un pivot, & dont l'usage ordinaire est de lever l'ancre.*

L'année 1741. , & alors ce prix sera double ; c'est-à-dire, de 4000. livres : Les pièces envoyées cette année concourront de nouveau en 1741. soit dans l'état où elles sont, soit avec les changemens, ou les additions que les Auteurs jugeront à propos d'y faire. C'est ce que nous devons annoncer. On lut ensuite l'Éloge fait par Mr. de Fontenelles de Mr. Boerhave, célèbre Professeur en Médecine, Botanique & Chimie à Leiden, Associé étranger de l'Académie. De-là on passa à la lecture d'un Mémoire de Mr. Cassini le fils, contenant le détail des opérations faites en 1737. & 1738. pour pousser la Ligne Méridienne dans les Parties de la France les plus Méridionales, y tracer des Paralleles, & déterminer la situation des Lieux qui sont dans les intervalles, particulièrement celle des Côtes : Il y a joint le détail des nouvelles opérations qu'on se propose de faire pour consommer entièrement l'Ouvrage, le rendre en même-tems plus exact & utile, & mieux connoître la différence des degrés du Nord au Midi, & du Midi au Nord, afin que ces opérations jointes à celles qui ont déjà été faites sous le Pôle, & à celles que l'on fait encore sous l'Équateur, concourent à déterminer plus précisément la figure de la Terre. Mr. du Hamel y lut aussi un Mémoire contenant les expériences qu'il a faites en conséquence d'une idée qui lui avoit été donnée par un Membre de la Société de Londres, lequel avoit remarqué que quelques animaux élevés chez un Teinturier avoient les os extrêmement rouges : Mr. du Hamel jugeant que ce pouvoit être l'effet de la racine de la Garance qui s'étoit trouvée mêlée avec leurs alimens, il l'a essayé sur des Coqs, des Poulets & des Pigeons, & il a éprouvé que leurs os étoient au bout de quatre ou cinq jours devenus d'un très beau rouge, tandis

randis que les cartilages & les parties molles ne participoient en rien de cette couleur. Mr. Buffon termina la séance par la lecture d'un Mémoire sur la maniere de conserver les Bois en France, de les renouveler, & de faciliter leur accroissement.

L'Académie des inscriptions s'étoit assemblée le jour précédent. Le Comte d'Argenson qui y présidoit en l'absence du Cardinal de Polignac, donna le prix remporté par Mr. de Pontedera, Professeur de l'Université de Padoue, au premier Gentilhomme de l'Ambassadeur de Venise qui le reçut de la part de ce Sçavant. Le sujet que l'Académie avoit proposé pour le concours de ce prix, qui est une Médaille d'or de quatre cens livres, consistoit à déterminer le mois & le jour de l'année Romaine auquel les Consuls avoient coutume d'entrer en Charge depuis l'expulsion des Rois jusqu'à la mort de *Jules Cesar*. On procéda ensuite aux Lectures ordinaires: La premiere a été celle d'un Discours de Mr. de Boze sur une Médaille singuliere & unique de *Galerius Antoninus*, fils de l'Empereur *Antonin Pie*. La seconde a été celle d'une Traduction faite par l'Abbé Gedoy de l'Extrait de *Theopompe*, donné par *Photius*, & du jugement de *Denis d'Halicarnasse* sur le même *Theopompe*, le tout accompagné de notes historiques & critiques. La troisième a été celle de l'Histoire de l'origine & des progrès de la Rhetorique dans la Grece par Mr. Hardion. Enfin la quatrième a été celle d'une Dissertation de de l'Abbé Sallier sur l'origine & les premiers Essais de l'Imprimerie, & en particulier sur une Bulle ancienne nouvellement acquise pour la Bibliothèque du Roi, où la date & le lieu de l'impression ne sont pas marqués, & que l'Auteur croit antérieure à la Bible de Mayence de 1462.

III. Les Vers sont le mot de la dernière Enigme, en voici une autre.

E N I G M E.

**J**E ne dois rien à la nature,  
L'art a déterminé ma forme & ma figure;  
Avec moins d'esprit que de corps,  
Je fais plaisir au peuple, & rends service aux sages;  
Comme Janus j'ai deux visages:  
L'air est mon élément, & je couche dehors;  
Quelquefois au Village, & toujours à la Ville:  
Nuit & jour en toute saison  
Je ne quitte point la maison  
Où j'ai fixé mon domicile.

Bien que difficile à toucher,  
J'ai des amis par tout, en Province, à la guerre;  
Et des quatre coins de la terre  
Au seul bruit de mon nom l'on m'est venu chercher.

A V I S.

**I**L y a à vendre chez la veuve du Notaire Pierret à Luxembourg, un Manuscrit original, intitulé: Le grand Dictionnaire Allemand-François, le plus ample, le plus complet, correct & universel qui ait encore paru en ce genre. avec les genres des noms de l'une & de l'autre Langue, & les différentes significations tant naturelles que figurées ou métaphoriques que chaque diction peut souffrir, de même que les termes des Arts & des Sciences, & les manières de parler & d'écrire qui y conviennent. Cet Ouvrage recueilli des meilleurs Auteurs, est également utile à l'une & à l'autre Nation; à l'Allemande pour apprendre la Langue Françoisé; & à la

D d      Françoisé

Françoise pour entendre l'Allemande. Il contient aussi un Appendice, ou Recueil Alphabetique des termes empruntés des Langues Latine, Françoise & Italienne, que l'on rencontre dans la plûpart des Auteurs, Livres, Ouvrages, Ecrits, Discours, ou Conversations Allemandes, avec leurs significations. Le tout se trouve enrichi des notes Romaines & du Droit, avec leurs significations posées alphabétiquement à la tête de chaque Lettre. Par le Sr. François Pierret, Notaire, Traducteur du Conseil Provincial de Luxembourg.

L'Ouvrage est de cinq Tomes in folio.

Le premier renferme les Lettres A - C, & comprend	1006 pages,
Le second D - G est de	381
Le troisième H - O	934
Le quatrième P - T	803
Le cinquième V - Z	996

---

4610

Les Amateurs pourront s'adresser chez le Sr. Chevalier Imprimeur de ce Journal, ou chez la Veuve de l'Auteur.

## A R T I C L E II.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS - BAS, depuis le mois dernier.*

I. **A**ngleterre. Après ce qui s'est passé au Parlement au sujet de la Convention avec l'Espagne, on n'y a plus rien agité qui méritât d'être mis dans des monumens publics. Non seulement les affaires qui regardent cette Couronne n'ont plus

plus été touchées, mais on n'en a mis sur le tapis que de particulières, & qui par conséquent n'intéressent en rien les Cours, ni l'étranger, nous n'y arrêterons point nos Lecteurs. On leur fera voir seulement que suivant un état des dettes nationales qui a été remis devant la Chambre des Seigneurs, ces dettes montoient le 31. Decembre 1737. à 47185869. livres sterlings, 10. shelings, 1. denier & un quart; qu'elles ont augmenté depuis le 3. Decembre 1737. jusqu'à pareil jour de l'année suivante de 300000. livres sterlings; que durant cet intervalle on en a remboursé 1171040., de façon qu'elles montoient le 31. Decembre 1738. à 46314829. livres sterlings 10. shelings, 1. den. Voilà ce qu'on a cru devoir mettre devant les yeux de ceux qui ont une idée avantageuse de l'état florissant de la Nation Angloise; état que le present Ministère connoissant à fonds, doit-on être surpris s'il a usé de tant de temperamens dans un tems où tout étoit en allarmes, & s'il a menagé les esprits de la maniere qu'on l'a vû pour les faire revenir de leur prévention, en évitant une guerre dont les suites ne pouvoient être que funestes à la Couronne? Les Lords Protestans contre l'Adresse présentée au Roi, pour remercier Sa Majesté de ce qu'Elle a remis la Convention devant la Chambre, n'en demeurent cependant pas moins dans leur Protestation, & ceux de ces Seigneurs qui se sont retirés sur leurs Terres, à cause du train qu'ont pris les affaires, ne se sont plus représentés à leur Chambre. Au contraire le Lord Bollingbrock que le système des affaires presentes a fait connoître au public, est parti sur la fin d'Avril pour la France, après avoir vendu tout ce qu'il pouvoit vendre de ses Biens, sans la permission du Parlement. On compte qu'il a par ce moyen porté avec lui une

somme au moins de 40. mille l. st. Toutes choses sont ainsi dans la même situation que nous les laissons le mois dernier, ce qu'on voudroit attribuer à une indisposition survenue au Chevalier Robert-Walpole; mais l'on ne peut s'attendre à rien d'important qu'après que les quatre mois pour l'exécution de la Convention seront expirés: Car on ne saura qu'alors si Mr. Giraldino, Ministre d'Espagne, aura payé la somme de 95. mille livres sterlings stipulée par ladite Convention, & si la Compagnie du Sud se fera aussi soumise au paiement de celle de 68. mille livres sterlings demandés par le Roi Catholique, & qu'elle continuë à refuser, à moins que ce Monarque n'accepte le plan qui a été fait l'année dernière. Mais ce qu'on peut prévoir à cet égard, c'est que l'Espagne voudra déduire les 68000. livres de la Compagnie du Sud sur les 95000. qu'elle doit payer. On ne voit quant à présent qu'un ordre que le Roi d'Espagne ait envoyé à Londres & adressé au Gouverneur de *Porto-Ricco*, pour faire relâcher un Vaisseau Marchand nommé le *Succés* qui a été pris au sortir de l'Isle d'Antigoa par un Garde-Côte Espagnol; ordre néanmoins assez équivoque pour que les Intéressés à ce Vaisseau y aient refusé leur caution, parce qu'il ne fait mention que de la restitution du Vaisseau, & nullement de faire bons les dommages qui peuvent avoir été faits à la Cargaison, dont la plus grande partie ayant été vendue, comme on l'apprend, le produit qui en est entre les mains du Gouverneur de *Porto-Ricco*, ne monte cependant pas à la dixième partie de la juste valeur.

A l'égard des restitutions d'autre part, on apprend que le Commandeur des Forces navales dans la *Zamisque* a relâché aussi un Bâtiment Marchand Espagnol qu'un Vaisseau Anglois y avoit conduit; mais

mais que le Gouverneur de l'Isle n'approuvant pas le procédé du Commandeur, il ordonna au Commandant du Fort devant lequel le Bâtiment Espagnol devoit passer, de l'arrêter; ce qui fut exécuté après dix coups de Canon à balles que celui-ci lui avoit tiré, n'ayant pû s'en saisir d'une autre façon: que cependant le Gouverneur se déterminâ ensuite à permettre aussi à ce Bâtiment de partir.

Mais aussi long-tems que ne sera pas expiré le terme stipulé dans la Convention pour le payement des 95. mille livres à faire par l'Espagne aux Négocians Anglois, il y a aparence que le Parlement ne finira point ses séances; que l'Escadre qui est dans la Méditerranée ne reviendra point dans les Ports du Royaume, & qu'on ne cessera pas d'être en bonne posture; car tous les Vaisseaux Garde-Côtes ont rendu leurs équipages complets, & les Commandans de ces Vaisseaux ont eu ordre de les assembler incessamment aux Dunes, avec la défense de n'accorder aucun congé aux Matelots, à moins que ceux-ci n'en fournissent d'autres à leur place.

Ces mesures, selon les politiques, ne sont pas uniquement prises afin de ne point être au dépourvû, si ce qui reste à regler avec la Cour de Madrid ne prenoit pas un tour favorable; mais elles tirent aussi leur sujet d'une espee de mésintelligence avec celle de Versailles, par rapport à l'Arrêt renouvelé du feu Roi de France Louis XIV. donné en 1701., & dont on a fait mention le mois passé page 339. & 340.; Arrêt qui donne dans ce Royaume d'autant plus de matiere à réfléchir, que ce qui en a précédé & suivi le renouvellement, manifeste quelque dessein de la France, qui, peut-être, ne tardera pas à éclater: Car on juge que cette Couronne destine pour la Mer Bal-

tique une Escadre qu'on équipe actuellement à Brest, y ayant déjà plusieurs Officiers & Pilotes engagés pour la conduire, lesquels connoissent le mieux les Côtes de cette Mer. L'Escadre en question n'est cependant que de six Vaisseaux de guerre que le Marquis d'Antin commandera ; mais elle pourra bien être renforcée de quelques autres Vaisseaux qu'on équipe en divers Ports de France.

C'est là une idée que tout le monde se forme de l'Armement naval des François, & qu'il occasionne l'équipement de plusieurs Navires pour l'observer ; qu'il est cause que le Bureau des vivres a déjà fait un amas de provisions pour avitailler pendant neuf mois une Escadre de douze Vaisseaux de guerre, non compris les vivres & provisions qui sont dans les magasins de Portsmouth, Plimouth &c. & qu'on a lancé à l'eau deux Vaisseaux chacun de 80. pieces de Canon, l'un à Deptford & l'autre à Woolwich. Cette conjoncture n'a cependant pas empêché le Comte de Cambis, Ambassadeur de France, d'être en relation avec les Ministres de la Cour jusqu'au 15. Avril qu'il partit pour aller faire un tour à Paris, laissant Mr. de Visines, Secrétaire d'Ambassade, chargé des affaires de la Couronne.

II. Quoique le Roi se fût rendu deux fois au Parlement depuis son ouverture pour y donner son consentement à divers Actes, Sa Majesté n'y a pas encore communiqué le Traité conclu avec la Couronne de Dannemarck, dont nous avons parlé, page 339. de notre dernier Journal : Il convient néanmoins d'en donner ici la substance contenuë en dix articles qui portent :

“ Que tous les Traités d'Alliance, d'Amitié, &c.  
 „ de Garantie faits ci-devant entre les Hauts Con-  
 „ tractans, de même que les Conventions par ra-  
 „ port au Commerce, sont renouvellés & confirmés :

„ Que

» Que Sa Maj. Danoise s'engage à tenir prêt pour  
» le service de la Grande-Bretagne un Corps de  
» 5000. hommes d'Infanterie & de mille de Cavale-  
» rie pendant trois ans consecutifs, de sorte que ce  
» Corps soit en état de marcher avec ses armes,  
» Officiers Généraux &c. deux mois après qu'il en  
» aura été requis, bien entendu lorsqu'il s'agira de  
» la défense immédiate de la Grande Bretagne; car  
» en ce cas il sera obligé de se mettre en marche  
» à la premiere sommation: Que s'il arrivoit que  
» Sa Majesté Danoise fût dans des circonstances qui  
» l'obligeassent d'envoyer en même-tems des Trou-  
» pes auxiliaires à quelques Puissances voisines &  
» alliées, Sa Maj. Britannique, eu égard aux gran-  
» des dépenses que demande l'entretien des Trou-  
» pes de Dannemarc, s'engage de payer 80. écus  
» pour chaque Cavalier, & 30. pour chaque Fan-  
» tassin, la moitié payable après la Convention qui  
» en sera faite, & l'autre moitié au tems que les  
» Troupes Danoises entreront au service de la  
» Grande-Bretagne: Que Sa Majesté Britannique  
» s'engage de payer aussi pendant trois années con-  
» secutives 250. mille écus de Banque par an,  
» avec cette condition néanmoins qu'à compter du  
» jour que les Danois entreront au service & à la  
» solde de la Couronne de la Grande-Bretagne, Sa  
» Majesté Danoise se contentera de 150. mille écus  
» par an; & que les Troupes serviront par-tout où  
» l'Angleterre le jugera à propos, excepté en Ita-  
» lie, sur une Flotte, ou au-delà de la Mer, à  
» moins que ce ne fût pour la défense immédiate  
» de la Grande-Bretagne: Qu'au cas que Sa Maj.  
» Danoise viot à être attaquée, ou troublée dans  
» la paisible possession de ses États, la Grande-Bre-  
» tagne s'engage de l'assister de toutes les forces:  
» Qu'il en sera de même à l'égard du Dannemarc,

„ au cas que la Grande-Bretagne vint à être attaquée, conformément à ce qui est réglé à cet égard dans un des articles du Traité : Et enfin que les deux Parties Contractantes soutiendront le Commerce réciproque de l'une & de l'autre Nation, au cas que la guerre s'allumât dans l'Europe. „

Ce Traité renferme aussi deux articles séparés, dont le premier porte “ Que lorsque la Grande-Bretagne aura besoin d'un plus grand nombre de Troupes, Sa Majesté Danoise fera à ce sujet une nouvelle Convention avec Sa Majesté Britannique. „ Il est stipulé dans le second “ Que la conservation de la tranquillité publique de l'Europe, particulièrement dans le Nord, étant l'objet principal de ce Traité, les deux Puissances Contractantes, s'engagent d'agir toujours de concert à cet égard, sans pouvoir rien faire sans la participation l'une de l'autre, ni entrer dans aucun Traité séparé avec qui que ce soit, en ce qui regarde cet objet de la tranquillité publique de l'Europe, particulièrement dans le Nord. „

Dans le préambule de ce Traité on n'a pas oublié de parler de l'affaire de *Steinborst*, qui, comme on l'a dit, a été aussi réglée par un Traité qui a précédé celui dont on vient de donner la substance, mais qui est de nature à convaincre que le Ministère Britannique n'y a pas eu d'influence. Comme on ne l'a pas encore inséré dans ces Mémoires, il ne paroît pas non plus hors de propos d'en donner ici la substance.

Le Roi déclare dans ce Traité 1. “ Que ce qui s'est passé le 14. Decembre dernier à *Steinhorst*, entre les Troupes & les Dragons Danois, avoit été considéré par les Officiers comme un moyen indispensable pour la conservation de son droit,

» & qu'ils ne s'y étoient portés que dans cette vûë,  
» Sa Majesté n'ayant jamais eu intention d'offenser  
» le Roi de Dannemarck; qu'au contraire ce qui  
» s'étoit fait contre le gré des deux Cours, devoit  
» être attribué partie à une espece de méientendu,  
» & partie à des circonstances accidentelles, puis-  
» que les ordres donnés aux Officiers Hannove-  
» riens, leur enjoignoient d'user de toute la mo-  
» dération possible. 2. Aussi-tôt après l'échange  
» des Ratifications du présent Traité, le Roi promet  
» de retirer ses Troupes de Steinhorst & des envi-  
» rons, & les renvoyer dans leurs quartiers ordi-  
» naires, d'évacuer entièrement la Maison de Stei-  
» horst, de raser les retranchemens qui y ont été  
» faits, de remettre & laisser le tout en son pre-  
» mier état jusqu'à l'entière décision du differend,  
» & en consequence de ne se plus faire nommer  
» dans les prieres publiques, & de faire ôter &  
» supprimer tous les indices de prise de possession,  
» & particulièrement les Armes & Patentes; le tout  
» néanmoins sans préjudice à ses droits & préten-  
» tions. 3. Sa Majesté déclare n'être engagée dans  
» aucune négociation d'achat, ou de vente avec la  
» Maison Ducale de Holstein, qui pût préjudicier  
» au droit de Con-Domaine du Roi de Danne-  
» marck, à la succession éventuelle & à ses préten-  
» tions, & que même elle n'a pas dessein de s'en-  
» gager dans une pareille Négociation. 4. Elle dé-  
» clare aussi faux & sans fondement le bruit répand-  
» du, que pendant les démêlés occasionnés par l'af-  
» faire de Steinhorst, elle auroit fait augmenter les  
» Fortifications de Ratzebourg, la Cour de Cop-  
» penhague pouvant envoyer quelqu'un sur les lieux  
» pour s'assûter de la verité de cette déclaration.  
» 5. Le Roi de Dannemarck promet & déclare de  
» son côté, de retirer pareillement ses Troupes  
» aussi-

„ aussi-tôt après l'exécution du second & quatrième  
 „ me Articles de ce Traité; de ne permettre aucu-  
 „ nes voyes de fait, mais de s'en tenir à celles de  
 „ droit, pour soutenir ses prétentions sur le Bail-  
 „ lage & la Maison de Steinhorst; de maniere que  
 „ si les Ministres Plénipotentiaires qu'on nommera  
 „ de part & d'autre ne peuvent moyener un accom-  
 „ modement, Sa Majesté Danoise sera autorisée à  
 „ choisir pour la décision de cette affaire ou une  
 „ Commission, ou la voye de Compromis, ou le  
 „ recours aux Juges. „

Voilà de quelle façon les deux Cours de Coppenhague & d'Hannover ont assoupi les troubles survenus au sujet de la prise de possession subite faite par les Troupes Electorales d'Hannover de la Terre de Steinhorst. On ne voit pas que le Roi ait trouvé grand avantage dans ce qu'il a fait exécuter à ce sujet; mais qu'il a falu se rabattre sur des prétextes, afin de faire passer pour un mécontentu une affaire qui a été à un point assez critique pour annoncer une rupture entre les deux Cours; Celle de la Grande-Bretagne n'a rien sacrifié en ceci à celle d'Hannover; on peut l'avoir remarqué dans le Traité de Subsidié avec le Danemarck. Revenons aux affaires du dedans.

III. Si l'union dans la Famille Royale n'est pas encote à un point fixe, ce n'est pas que le Prince de Galles en eut agi avec quelque reserve lors de la naissance du dernier Prince que la Princesse son Epouse a mis au monde; nous l'avons dit le mois dernier: C'est plutôt un reste de ressentiment de la part du Roi qui arrête cette parfaite reconciliation, en ce que le Prince n'éloigne pas de la personne des Sujets dont les avis sont en quelque chose suspects à Sa Majesté. Quoiqu'il en soit, c'est le Prince de Galles, & non pas le Roi, qui a nommé  
 les

les Parains du Prince nouveau né, qu'on baptisa le 22. Avril au Palais de Norfolk : Il reçut les noms d'*Edoïard-Auguste*. Le Roi de Prusse & le Duc de Brunswick-Wolffembuteel représentés par le Duc de Queensbury & le Marquis de Carnarvon, fils du Duc de Clandos, en furent les Parains, & la Princesse de Saxe-Weissenfels, la Maraine, représentée par Madame Charlotte Dwin. L'Evêque d'Oxford, Curé de la Paroisse de Saint James, a fait la cérémonie du Baptême.

IV. L'Equipage du gros Navire Suedois destiné pour Constantinople, & qui a péri il y a quelques mois près de Cadix, arriva le 16. Avril à Portsmouth, d'où il a dû continuer sa route vers Carlskroon. La *Tamise*, un des Vaisseaux de la Compagnie de Turquie, & l'*Halifax*, de la Compagnie des Indes, sont aussi arrivés dans le même mois aux Dunes, l'un venant de Smirne, l'autre de Bengale, & tous deux assez richement chargés. Ce dernier avoit des Lettres de *Bassarac* portans, „ que les Arabes Sauvages profitans de l'absence „ des Armées du Grand Mogol, qui les avoit en- „ voyées vers les frontieres de Perse pour observer „ les mouvemens de *Thamas-Kouly-Kan*, avoient „ eu la hardiesse de venir mettre le Siège devant „ la Ville de *Bassarac*; mais qu'ils furent contraints „ de le lever, à cause des eaux qui avoient inondé „ tous les environs de cette Place ; „ Ces Lettres „ ajoutent „ que les eaux s'étans retirées ensuite, y „ avoient laissé une quantité prodigieuse de poissons, „ qui avoient tellement infecté l'air, qu'un grand „ nombre d'Habitans de cette Ville en étoient „ morts, aussi bien que les Capitaines, les Contre- „ maîtres, & presque tous les Gens des Equipages „ de onze Vaisseaux, tant Anglois, que François „ & Portugais qui étoient à la Rade de cette Place ; „ mais

„ mais que la Façtoire Angloise avoit eu le bon-  
 „ heur d'échaper à cette infection. „

On a eu avec ces avis celui du naufrage de divers Vaisseaux, entre lesquels on compte le *Mis-  
 sing* parti depuis peu de Portsmouth avec plusieurs Passagers Palatins, qui ont tous été submergés près du Cap de la Virginie, & le Vaisseau la *Lidie & Luciane*, venant de St. Christophe à Londres, lequel a échoué à la Rade de Margate, où il a péri ensuite avec toute sa charge. Les Marchands sont aussi en peine de trois Vaisseaux nommés le *Florimel*, la *Providence*, & le *Woodcock*, dont on n'a pas reçu de nouvelles depuis qu'ils sont partis de la Jamaïque, les deux premiers ayant fait voile de cette Isle il y a plus de six mois, & le dernier depuis quatre mois.

V. *Hollande*. On croit enfin de la Succession de Juilliers & de Bergue, qu'après toutes les craintes qu'elle a causée, on est à la veille de la voir terminer à la satisfaction réciproque des Parties intéressées. L'on en augure ainsi, parce que le Comte d'Uhrfeld, les Marquis de Fenelon & de Saint-Gilles, Ambassadeurs de l'Empereur & des Rois de France & d'Espagne, & les Ministres de Prusse, d'Angleterre & de Saxe ayant eu depuis quelque tems des conférences fréquentes avec les Seigneurs du Gouvernement sur cette importante affaire, il en est résulté que Mr. de Fenelon a eu & en a encore de particulieres avec le Ministre Prussien, ce que jusqu'ici l'on n'avoit pas encore remarqué. Quoiqu'il en soit, à en juger par les mouvemens que se donne cet Ambassadeur, & presque tous les Ministres qui résident à La Haye, on ne peut que conjecturer qu'il y a actuellement de grandes négociations sur le tapis.

VI. Les Etats d'Hollande qui ont été de nouveau  
 assemblés

Assemblés extraordinairement depuis le 15. Avril jusqu'au 25. , ont délibéré sur le sujet des négociations dont on vient de faire mention, & particulièrement sur le renouvellement du Tarif & Traité de Commerce avec la Couronne de France, qui, dit-on, a été poussé assez avant, pour qu'on ait lieu d'espérer d'en voir bientôt la conclusion. Peut-être cette affaire sera-t-elle portée vers la fin dans une nouvelle Assemblée des Membres de l'Etat qui a dû s'ouvrir le 6. de Mai, car les Députés qui ont assisté à la dernière sont allés faire rapport à leurs Villes des ouvertures qui ont été faites par la Cour de France au sujet de ce renouvellement, & en recevoir les instructions nécessaires, afin de prendre une résolution définitive là-dessus.

VII. Les Etats Généraux disposèrent le 10. Avril en faveur du Prince de Hesse-Hombourg, Lieutenant-Général & Colonel d'un Regiment de Cavalerie sur la répartition de la Province de Groningen, du Gouvernement de la Ville & Citadelle de Tournai, vacant par la mort de Mr. de Montese. Le Prince de Hesse-Hombourg arriva à La Haye le 27. d'Avril revenant d'Allemagne, & prêta le lendemain serment de fidélité en sa nouvelle qualité; il a dû se rendre depuis à Bruxelles afin de prêter aussi serment entre les mains de la Sérénissime Archiduchesse Gouvernante en vertu du Traité de la Barrière. Leurs Hautes Puissances ont nommé le même jour Mr. Van Dorth pour succéder à Mr. de Montese dans son Emploi de Lieutenant Général d'Infanterie, & conférerent au Brigadier Jacob de Spaan la place de Major-Général qu'avoit Mr. Van Dorth, Nous passerons sous silence la nomination aux autres Emplois Militaires & Civils qui a précédé celle-ci, comme moins intéressante.

VIII. Une inondation qui a été générale dans la Province

Province d'Hollande pendant les mois de Mars & d'Avril, y a renchéri les denrées nécessaires à la vie, & y a fait manquer de foin pour les bestiaux, qui n'auront pû aller à l'herbe que vers le milieu de Mai, parce qu'on jugeoit alors qu'à peine les eaux des Prairies pourroient être écoulées pour ce tems-là; ce qui n'étoit pas encore arrivé. Aussi ne se souvient-on pas de mémoire d'homme d'avoir vû les eaux aussi hautes que cette année en Hollande, à cause que les canaux n'ont pû se décharger dans les Rivieres qui étoient prodigieusement enflées.

Le 27. Avril on eut la nouvelle que neuf Bâtimens ont périés près du Cap de Bonne Espérance; on les croit tous appartenir à des Sujets de l'État.

VIII. *Pays-Bas.* Il n'y avoit sur la fin d'Avril à Anvers aucun Commissaire du Congrès, étant tous retournés chez eux, ce qui fait croire que les Conférences pour le reglement du Tarif sont suspendues pour quelque-tems. Quant au Congrès de Lille, les Commissaires s'assemblient régulièrement. On y a remis une affaire concernant quelques Territoires situés le long de la Sambre entre la Meuse & l'Evêché de Liege, & dont le droit de propriété par rapport à la Jurisdiction est disputé aux Etats de cet Evêché par ceux de Brabant & de Namur, qui ont engagé le Gouvernement à envoyer aux Commissaires de l'Empereur diverses pièces instructives pour s'en servir dans les Conférences qu'ils auront à ce sujet avec les Commissaires de France.

Mr. Hildebrand de Brandau, Conseiller de la Chambre Imperiale est arrivé le 18. Avril de Vienne à Bruxelles, chargé de recevoir les trois millions que les Etats de Brabant ont négocié pour le service de l'Empereur; il s'est depuis rendu à Anvers  
afin

afin d'y concerter avec quelques Banquiers les moyens les plus prompts & les moins frayeux pour remettre cette fomme à Vienne.

VIII. *Liege.* La femaine du 3. au 10. de Mai il y a eu une émeute en cette Ville, tramée par la Populace fous prétexte que le Grain & le Pain avoient hauffé de prix; mais le véritable fujet de ce tumulte étoit de piller les maifons des Marchands & Bourgeois aifés. Le 4. jour que le Magiftrat avoit réduit de 17. à 13. liards le prix du Pain pelant quatre livres, en faveur des pauvres munis d'un Certificat de leurs Curés, cette Populace s'affembla dans un des quartiers de la Ville, pilla les Boutiques de deux Boulangers, les maifons de quelques Marchands, & s'alloit porter à un excés plus grand, lorsque le Piquet vint la difperfer. Elle fe raffembla le lendemain pour le continuer; mais le Magiftrat avec le Baron d'Horion, Grand Mayeur, avoient concerté les mefures pour y remédier, & maintenir la tranquillité. On mit entre deux feux la troupe tumultueufe, il y en eut de tués fur la place, l'on en arrêta beaucoup, dont un fut pendu le 9. On inftitue le Procés aux autres, & ceux qui purent fe fauver fortent du Pays. Pendant ce trouble la Bourgeoifie a monté la Garde, tant à l'Hôtel de Ville, qu'aux autres lieux ordinaires, conformément à une Ordonnance du Prince publiée le 6. de fe rendre à fon Drapeau, fans qu'il foit libre à qui que ce foit d'y envoyer un autre à fa place. Le 7. S. A. S. donna une féconde Ordonnance pour faciliter les Bourgeois dans les moyens qu'ils voudront employer, afin d'empêcher à l'avenir les violences contre leurs Maifons & Boutiques, déclarant " qu'au cas que des mutins attroupés fe  
„ portaffent à forcer des portes & des fenêtres des  
„ maifons Bourgeoifes, de la maniere qu'il eft arrivé  
„ depuis

„ depuis peu, les voisins & autres venans au fé-  
 „ cours auront la liberté de faire feu sur ces sédi-  
 „ tieux, sans qu'à ce sujet ils puissent être recher-  
 „ chés. „

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considéra-  
 ble en E S P A G N E, depuis le mois  
 dernier:*

I. **L**Es Conférences entre les Commissaires du Roi & ceux de la Grande Bretagne pour terminer par un Traité ce qui reste à régler entre les deux Couronnes, n'avoient pas encore commencé le 15. d'Avril, quoique le terme de six semaines fut écoulé depuis l'échange des Ratifications de la Convention signée le 14. Janvier, & que Mr. Keene, Ministre d'Angleterre, eut reçu alors les instructions nécessaires qui lui ont été apportées par un Courier, & en eût donné part au Marquis de Villarias, premier Secrétaire d'État, qui est connu sous le nom de Don Sebastien de la Quadra. On ne se dispoit pas non plus vers ce tems là à envoyer en Angleterre les 95. mille livres sterlings qui doivent être délivrés aux Négocians Anglois, suivant un article de la Convention. Il est ainsi à présumer que ce paiement traînera jusqu'à ce que la Compagnie Angloise du Sud se soit déterminée à faire le sien, ou que la Cour Britannique l'y aura obligé. Mais, selon l'opinion commune, il semble que pour faire remettre cette somme de 95. mille livres sterlings à Londres, on attendra l'arrivée des Gallions à Cadix, qui pourra bien traîner jusqu'à la fin de l'Été, car on ne se gêne point dans ce Pays. On ne  
 s'y

s'y inquiète pas non plus de l'ordre qui est donné à l'Amiral Haddock de rester avec son Escadre dans la Méditerranée, ni de l'équipement de plusieurs Vaisseaux de guerre qui se fait actuellement dans les Ports de la Grande-Bretagne, puisque l'on continue à defarmer à Cadix & autres Ports de la Monarchie les Vaisseaux de guerre du Roi. On épargne par-là une dépense qu'on juge inutile, & qui est réservée pour un tems où elle sera crüe plus nécessaire. Ce sont-là d'ailleurs des résolutions du Ministère actuel, qui s'applique beaucoup à ce que toutes les affaires soient réglées de maniere que les Finances & la Marine se trouvent dans un état florissant; car il y a un projet sur le tapis pour augmenter les forces Maritimes de telle sorte qu'on pourra mettre 60. Vaisseaux de guerre en Mer, quand la Cour le jugera à propos.

II. Il y a un Edit qui paroît, par lequel S. M. ordonne qu'à l'avenir il ne sera plus payé que 3. pour 100. d'intérêt, au lieu de 8. pour cent qui ont été payés jusqu'à présent aux porteurs d'Ordonnances ou quittances de Finances de douze millions de pialtres assignées sur les revenus de la Couronne, aux Entrepreneurs des vivres, fourrages & munitions de ses Troupes, tant par terre que par mer. Un autre Edit augmente de quatre Reaux par livre l'Impôt sur le Tabac en poudre. Comme cette consommation est très-grande dans le Royaume, il entrera par-là des sommes considerables dans le Trésor Royal. Le Roi vient aussi d'ordonner par un Decret que tous les appointemens doubles de la Cour seront supprimés, comme contraires aux anciens Reglemens; c'est-à-dire, que personne ne pourra jamais plus jouir que d'un seul appointement, au lieu de deux que plusieurs personnes recitoient.

III. La négociation du Comte de la Marche, Ambassadeur de France, sur les points rapportés dans nos derniers Mémoires page 346., ne discontinuë pas : Ce Seigneur qui est traité avec toute la distinction possible, fut honoré au mois de Mars de l'Ordre de la Toison d'or que Sa Majesté lui conféra de la maniere la plus gracieuse, en lui témoignant combien Elle étoit satisfaite de sa conduite pendant le peu de tems qu'il a résidé à la Cour.

Le Roi a conféré aussi un Titre de Castille, sous le nom de Marquis de la Romana, à Don Joseph Charo Maza de Lizana Cornel y Luna, Colonel d'un Regiment de Dragons, & a fait Gentilhomme de la Chambre Don Jean-Antoine de Molina y Rocha, Marquis d'Urena, aussi Colonel d'un Regiment de Dragons, en consideration de ses services particuliers, & de ceux du Cardinal de Molina son oncle : La Marquise d'Urena son Epouse a pareillement été nommée Dame d'Honneur de la Reine.

IV. On forme actuellement la Maison de l'Infant Don Philippe. Le Prince Corsini, Viceroi de Sicile, qui vient d'être créé Grand d'Espagne de la premiere classe, est nommé premier Ministre de ce Prince ; & le Prince Solferini Gonzague son Grand Ecuier. Plusieurs personnes sollicitent les autres Emplois, la suite de ce Prince devant être très-nombreuse. Le cérémonial de ses fiançailles avec Madame de France Premiere se feront à Versailles par procuration. Ce sera, dit-on, Mr. le Duc de Bourbon qui en sera chargé, & le Prince de Masserano qui sera nommé pour porter à Madame de France les présens de la part de l'Infant Don Philippe. Tout ceci doit avoir été résolu depuis peu au Château d'Aranjuez où la Cour se rendit

*des Princes &c.* Juin 1739. 421

rendit du *Buen-Retiro* le premier Avril, afin d'y faire un séjour de quelques mois. Les Ministres Etrangers s'y sont aussi tous rendus.

V. La Cour a envoyé ordre à Cadix de distribuer aux intéressés l'argent & les Marchandises arrivées le 13. Mars dans ce Port, par les Vaisseaux des *Asogues* venans de *Buenos - Ayres*, moyenant une diminution de onze pour cent, tant pour l'Indult ordinaire, que pour les autres frais, & d'y faire toutes les dispositions nécessaires pour que la Flotille puisse partir pour *Vera-Cruz* au commencement du mois de Juillet prochain. Cette Flotille doit consister en treize Vaisseaux Marchands & trois Vaisseaux de guerre.

VI. Des Lettres sûres venues des Indes annoncent toutes le Martyre d'un Missionnaire Capucin, qui a répandu son sang vers la Rive du Fleuve *Guari-cius* le 15. Fevrier 1737. en prêchant l'Evangile aux Gentils de la Nation qu'on nomme *Cuquaros*, & dont il a été massacré. On publie divers prodiges de ce sacré Athlète, originaire de la Province d'Andalousie, & appelé le Pere Barthelemi de S. Michel.

#### A R T I C L E IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

I. **L** Accession des Rois d'Espagne, de Naples, & de Sardaigne au Traité définitif conclu à Vienne le 18. Novembre de l'année dernière entre le Roi & l'Empereur, fut signé le 21. Avril à Versailles par les Ambassadeurs de ces Monarques. On attendoit cette signature pour la publication de

la Paix, qui néanmoins est encore à faire, que tous les préparatifs soient achevés à Paris pour rendre cette cérémonie l'une des plus brillantes que l'on ait vû en semblable occasion. Mais il y a apparence qu'elle ne se fera qu'après qu'on aura reçu les ratifications de l'Acte de cette accession: Cependant le Prince de Lichtenstein, Ambassadeur de l'Empereur, fait toutes les dispositions pour une fête superbe qu'il se propose de donner le jour qu'on chantera le *Te Deum* à l'occasion de la Paix, & il étoit arrivé des Provinces un nombre infini de gens de toutes sortes de conditions pour voir la cérémonie de la publication qui avoit été fixée au 13., ensuite remise au 22. puis au 27. d'Avril, & de-là au commencement de Mai.

II. Ce sera, comme on le croit, peu après la Paix publiée, que paroîtront les nouveaux arrangements pris par le Cardinal de Fleuri conséquemment à la nouvelle Alliance avec l'Espagne, tant par rapport au Commerce dont il a été dit quelque chose ailleurs \*, que par rapport à divers autres articles très-importans. Le Roi tiendra, dit-on, aussi alors un lit de justice pour faire enregistrer plusieurs Edits nécessaires, & d'une grande conséquence, & les affaires générales pourront prendre ensuite une face plus favorable encore qu'elles ne la montrent actuellement; car on sçait, entre autres choses, que la Cour a envoyé au Marquis de Mirepoix, Ambassadeur du Roi à celle de Vienne, de nouvelles instructions pour le Marquis de Villeneuve à Constantinople, dont il a eu ordre de communiquer le contenu à l'Empereur. Ces instructions portent " que le Marquis de Villeneuve donnera part au Grand Seigneur de la  
 „ conclusion

\* Voyez le dernier Journal, pages 346. & 359.

„ conclusion finale de la Paix entre l'Empereur &  
„ les Rois de France, d'Espagne, de Naples, &  
„ de Sardaigne; & que S. M. a résolu en confe-  
„ quence de cette paix, de ne rien négliger pour  
„ procurer aussi à l'Empereur une paix honorable  
„ & durable avec la Porte Ottomane. „

III. Le Marquis d'Antin, Vice-Amiral, partit de Paris pour *Brest* le 22. Avril. Il semble qu'on ait attendu pour lui donner ses derniers ordres, la signature de l'accession au Traité définitif de Vienne des trois Couronnes qu'on a nommées. Quoiqu'il en soit, il va commander les six Vaisseaux de guerre équipés à *Brest*, & mettra incessamment à la voile de ce Port, s'il ne l'a pas déjà fait. Il montera le Vaisseau le *Grand Bourbon* de 60. pièces de Canon & de 600. hommes d'Equipage. On veut toujours que ce soit pour la Mer *Baltique*, car il est certain que les Matelots enrolés pour servir sur cette Escadre ont été pris entre ceux qui en connoissent le mieux les Côtes, ainsi qu'on l'a dit. Il est certain également, que le Comte de Waldegrave, Ministre de la Cour de Londres, s'est donné des mouvemens auprès des Ministres du Roi afin de penetrer la juste destination de l'Escadre équipée à *Brest*, & qu'en même-tems il a fait de nouvelles remontrances au sujet du renouvellement de l'Arrêt de 1701., en representant que les Marchands Anglois se trouvant par là privés d'une des meilleurs branches de leur Commerce, avoient supplié leur Souverain de s'intéresser pour eux auprès du Roi. Mais la réponse qui a été faite là-dessus à Mr. de Waldegrave, n'a pas été autre que la première; sçavoir, que l'Arrêt en question seroit révoqué si l'on diminueoit en Angleterre les droits exorbitans que l'on a établis sur les vins de France.

IV. L'on veut toujours croire qu'il y a des arrangements sur le tapis pour arriver au but qu'on se propose dans le commerce à regler avec l'Espagne. L'étroite correspondance & l'union intime qu'il y a presentement entre les deux Cours, le fait d'autant plus supposer, que le Marquis de la Mina, Ambassadeur du Roi Catholique, voit très-souvent le Cardinal de Fleuri, & les principaux Ministres de la Cour, & qu'il est traité avec les mêmes distinctions à Versailles, que le Comte de la Marck l'est à Madrid.

V. Il n'y a plus que le sceau à mettre au renouvellement de l'Alliance avec les Cantons Suisses, parce que tous les Cantons Evangeliques ont enfin approuvé le plan formé à ce sujet, & le projet de la Lettre que le Corps Helvetique écrira à l'Ambassadeur du Roi. Le bruit court à present que le Roi de Prusse souhaite que les Comtés de *Neuchâtel* & de *Valangin* puissent être compris dans cette Alliance, & que la Regence de *Wirtemberg* demande la même chose par raport au Duché de *Montbelliard*.

VI. M<sup>r</sup>. le Cardinal de Tencin va à Rome, mais on ne croit pas qu'il doive y faire un fort long sejour; car cette nouvelle Eminence dont le merite & l'habileté sont également connus, paroît destinée à entrer dans le Ministère, afin de pouvoir succéder au Cardinal de Fleuri, lorsque la mort ravira à la France ce grand & pacifique Ministre. Le Cardinal de Tencin se rendra d'abord à son Archevêché d'Embrun, où un Camerier du Pape lui apportera la Barette. Ensuite il passera à Toulon, d'où le Baron de Murat Saurin le transportera à Civitavecchia, à bord de son Vaisseau le *Zephir*, & de là il ira à Rome recevoir le Chapeau des mains du Pape. Le Roi lui a donné l'Abbaye de *Trois Fontaines*,

*Fontaines*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Châlons, vacante par la mort du Cardinal de Biffi.

VII. Sa Maj. a nommé le Marquis de la Chetardie, ci-devant son Ministre à la Cour de Berlin, pour aller avec le même caractère à celle de Petersbourg, & Mr. de Valory a été déclaré à sa place Ministre du Roi auprès du Roi de Prusse. La Charge d'Inspecteur Général de l'Infanterie qu'avoit le feu Comte de Boissieux, vient d'être donnée à Mr. de Villemur, Brigadier & Colonel du Regiment de Bassigni, qui est actuellement en Corse; & celle de Lieutenant-Général de la Haute & Basse Bretagne qu'avoit le Marquis de Château-Renaud mort depuis peu, au Duc de Chatillon, Gouverneur de Mgr. le Dauphin. Mr. le Duc de Gesvres a aussi été déclaré Gouverneur de Paris, & a reçu le 17. Avril en cette qualité les complimens du Corps de Ville. Le Gouvernement de Paris venoit de vaquer par la mort du Duc de Tresmes que nous rapporterons à la fin de ce Journal.

VIII. La Cour fait état de se rendre incessamment à Compiègne pour s'y arrêter pendant deux mois. Le Regiment du Roi, Infanterie, les Mousquetaires & les Gardes du Corps doivent camper devant cette Ville pendant ce tems-là. Outre les ouvrages qu'on fait au Château & qui sont la plupart perfectionnés, l'on a construit un Fort à Compiègne, auquel quatre Compagnies de Milice ont été employées. Le Regiment du Roi en fera l'attaque, pour donner à Mgr. le Dauphin une idée sensible de la maniere d'attaquer & de défendre une Place forte.

IX. Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 20. Avril, Sa Maj. ordonne que dans quatre mois, à compter du jour de la publication du présent Arrêt, tous les Seigneurs, Communautés & Particuliers

culiers qui perçoivent, ou font percevoir à leur profit aucuns droits sur les Quays, Ports, Rades, Havres, & Rivages de la Mer, & sur les Rivieres qui y ont leur embouchure, de même que les Propriétaires des Parcs & Pêcheries dans l'étendue du Royaume, seront tenus de représenter leurs titres pardevant M<sup>rs.</sup> de Lamoignon de Courson, Conseiller d'État ordinaire & au Conseil Royal; de Gaumont Conseiller d'État ordinaire; d'Aguesseau, Conseiller d'État; Pineau de Lucé, & de la Tour, Maîtres des Requêtes &c.

Il paroît un autre Arrêt du Conseil d'État du 28. du même mois, par lequel Sa Maj. a liquidé les Finances des Offices d'Avocats au Conseil qui ont été supprimés par un Edit du mois de Septembre dernier, & dont 50. Avocats ont été pourvus, à la somme de 4000. livres chacune, non-obstant que ceux qui en ont été pourvus les tiennent à titre de succession, ou les aient acquis sur un pied plus ou moins fort que ladite somme de quatre mille livres; ordonne en conséquence qu'en remettant au Trésor Royal les Partages, Testamens, Donations ou Contrats d'acquisition qui justifient leur nature de propriété actuelle avec la nomination de Mr. le Chancelier, leurs Provisions & Quitances de remboursement, il sera payé à chacun d'eux par le Garde du Trésor Royal en exercice ladite somme de 4000. livres en assignation à la décharge du Trésorier des Revenus casuels sur la Finance qui doit provenir des Offices d'Avocats au Conseil nouvellement créés par ledit Edit.

Le Roi a encore donné deux Déclarations depuis peu, l'une desquelles évoque au Grand Conseil tous les Procés mûs & à mouvoir des Benedictins de la Congrégation de St. Maur, tant dans les Chefs que dans les Membres : L'autre oblige au Controlle  
tous

tous les Actes Capitulaires des Chapitres Séculiers & des Communautés Religieuses concernant le Temporel, & leur enjoint de rapporter les Registres de leurs délibérations depuis 1734. Sa Majesté a réduit aussi au nombre de trente celui des Imprimeurs de la Ville de Paris.

X. Mais ce qui attire à juste titre l'applaudissement & les louanges d'un chacun, c'est que l'Hôtel de Ville de Paris vient d'adresser une Lettre circulaire à tous les Curés, pour leur donner avis que le Consulat leur délivrera incessamment une quantité considérable de Feves & de Beurre d'Irlande pour les pauvres : Que le Roi a envoyé ordre à tous les Intendans de Province de ne plus faire faire aux Paysans des corvées sur les grands chemins, qu'en payant les journées de ceux qui y seront employés : Que Sa Majesté a ordonné aussi de distribuer aux gens de la Campagne qui manquent de Bleds, trois cens mille muids de Ris arrivés depuis peu à Nantes : Que Mr. le Duc d'Orleans vient d'assigner une somme de dix-huit cens mille livres pour la faire distribuer aux pauvres de ses Domaines, soit en argent, soit en grains, ou autres denrées : Que l'Evêque de Saint Papoul donna le premier de Mai la Confirmation à près de six cens ouvriers que les Missionnaires des Savoyards instruisoient depuis long-tems : Que ce Sacrement leur fut administré dans l'Eglise de Saint Sulpice à Paris, où le Curé fit distribuer de l'argent à tous les nouveaux Confirmés.

XI. La nuit du 4. au 5. Avril le feu prit au Monastere de N. D. des Prés à Paris, Rue de Vaugirard dans le corps de Logis où demouroit la Duchesse de Bethune qui s'y étoit retirée, & qui eut le malheur de périr dans les flammes. Le Chapelain de cette Dame qui logeoit dans le même Appartement,

ment, sauta par la fenêtre, & se cassa trois côtes en tombant. Les Religieuses s'étoient sauvées dans le Jardin.

On apprend de *Mâcon* que le 7. Avril 60. personnes périrent sur la *Saone* entre cette Ville & *Tournus*, le Bateau dans lequel elles étoient, ayant coulé à fond.

Des avis de Provence portent aussi que le grand Convoi de Troupes du Roi destiné pour la Corse n'attendoit sur la fin d'Avril qu'un vent favorable pour mettre en Mer, tous les Bataillons qui devoient passer dans cette Isle étans alors embarqués: Ce convoi consistera en 140. Bâtimens, qui, outre les Troupes, auront à bord quantité de toutes sortes de provisions, munitions de guerre &c. Il sera escorté de deux Frégates, de deux Galeres, & de deux Galliotres.

## ARTICLE V.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.*

I. **C**Orse. Non-seulement la nouvelle que les François ont eu du dessous dans une action avec les Mécontens près de *Monte-Maggiore*, n'est pas confirmé, & il est aussi sans fondement qu'on eut commencé l'attaque de ce Fort, comme on l'avoit avancé sur de faux avis le mois dernier. Les François ne s'étoient alors emparés que de quelques avenues qui conduisent vers la Montagne où ce Fort est situé, & attendoient pour en entreprendre l'attaque, ou abandonner le dessein formé à ce sujet, que le Marquis de Maillebois leur Général en Chef fût arrivé dans l'Isle. Mais quoi qu'il soit à

*Calvi*

Calvi depuis le 21. Mars, on n'a rien entrepris pour cela. Mr. de Maillebois deux jours après son arrivée dans cette Rade, alla reconnoître le Poste d'*Alziprato*, où l'on avoit conduit l'Artillerie destinée à l'attaque de *Monte-Maggiore*; ensuite il fit sçavoir aux Habitans de la *Balagna* qu'ils eussent à venir se soumettre dans trois jours, sous peine d'être traités avec la dernière rigueur, sans espérance de pardon; & en attendant leur réponse, il faisoit les dispositions pour aller à *San Fiorenzo*, où néanmoins les vents contraires l'ont empêché de se rendre. Mais Mr. de Maillebois a pris immédiatement après le parti de se donner bien d'autres mouvemens, afin d'engager les mécontents à se soumettre: Il leur a offert pour cet effet une Amnistie générale, & fait diverses propositions assez avantageuses, qui cependant ayant pour préliminaire de déposer leurs armes entre les mains, cela lui fut refusé, & en même tems les Mécontents firent paroître plus de résolution que jamais de se défendre, assemblans, à cet effet, toutes leurs Troupes, qu'on fait monter à plus de dix mille hommes bien armés; & enfin les choses sembloient s'aigrir jusqu'à faire voir en peu de tems l'Isle dans une ruine totale: car l'animosité des Corfes rebelles contre les François fut poussée au point qu'ils ne faisoient aucun quartier, & massacroient impitoyablement les Soldats de cette Nation qui avoient le malheur de tomber entre leurs mains. Cependant les choses montrent depuis peu une autre face. Les Soulevés renvoient presentement les François qu'ils font prisonniers. Ceux-ci en font de même, & les horribles dégats qui faisoient frémir ceux qui en étoient les spectateurs, discontinuent de part & d'autre. Que ce changement soit l'effet de quelque accord particulier, c'est ce que nous ne pouvons pas avancer. L'on devroit cepen-

dant

dant en inférer que c'est celui d'une négociation qui est sur le tapis, & qui pourroit bien mettre fin aux troubles de l'Isle. Il est du moins certain que l'entreprise projetée sur le poste de Monte-Maggiore est renvoyée jusqu'à l'arrivée du grand Convoi de Troupes qu'on attend depuis long-tems d'Antibes; & le Marquis de Maillebois s'est contenté, en attendant, de renforcer le poste d'Alzirate de quelques Compagnies de Grenadiers.

Il paroît cependant une espece de Manifeste nouveau que les Srs. Hyacinthe Paoli & Don Louïs Gifferti ont fait publier pour justifier leur conduite & celle de leurs Confreres depuis l'arrivée des Troupes Françaises dans l'Isle. Il n'y est fait que fort peu mention du Seigneur Theodore, dont on ne parle plus; mais il est conçu en des termes assez modérés, comme on le verra par sa teneur: il est divisé en deux parties, dont voici la traduction de la premiere qui renferme ce qui s'est passé de part & d'autre jusqu'à la publication du Reglement proposé par le Roi de France.

*Manifeste  
des Soulevés  
de Corse.*

**L**A République de Genes ne se trouvant pas en état de résister aux forces des soulevés, d'ailleurs Gens sans biens & sans discipline, mais guidés dans la défense de leurs droits par la main puissante de Dieu, a pris le parti de mendier du secours au-dehors; & par ses fausses insinuations elle est parvenue à engager le Roi Très-Chrétien à se charger de les réduire sous la domination de la République, quoique le souvenir de la réünion du Royaume de Corse à la Couronne de France sous Henri II. est dû, ce semble, assurer aux Habitans la protection de cette Couronne, de même que ceux-ci ont toujours pris part à ses victoires & conquêtes, & lui ont payé un tribut volontaire d'admiration, de respect & de dévouement.

*Cette*

Cette nouvelle étant parvenue à nôtre connoissance presque dans le même tems que le feu Comte de Boissieux arriva à la Bastie à la tête d'un Corps de Troupes Françoises, nous nous fimes un devoir ; comme chargés des affaires de la Regence, & par l'effet de la veneration pour la Couronne de France que nous avons héritée de nos Ancêtres, d'écrire une Lettre respectueuse au Général François, lequel nous repondit dans des termes qui marquoient sa satisfaction, & nous offrit la médiation & la garantie du Roi son Maître, pour porter la Nation à retourner au plutôt sous la Domination de son légitime Souverain.

Une Sentence de mort nous avoit moins consterné que ce commandement, attendu que les Corfes apprehendent moins de mourir, que de vivre sous le fatal gouvernement des Genoïs. L'allarme fut générale, & tous les esprits se trouverent déconcertés ; cependant faisant attention à l'état déplorable où nous nous trouvions, & dans l'esperance qu'un si juste Monarque accorderoit un regard favorable à nos calamités, nous primes la résolution d'envoyer deux Députés au Comte de Boissieux, & de les charger d'insister sur un Armistice & sur le rétablissement de la liberté du Commerce, afin d'adoucir par là peu à peu les esprits aigris & de les disposer insensiblement à une réconciliation. Mais il fut répondu à nos Députés, que cette demande n'étoit pas encore de saison & qu'elle ne pouvoit être accordée qu'après que les Peuples se seroient clairement expliqués & rendus à discrétion. En conformité à cette déclaration nous nous employâmes avec toute la droiture & l'ardeur possibles à porter les Pieves à accorder les Procurations que le Général François demandoit & dans lesquelles il vouloit qu'on déclarât, " que les Peuples de Corse remettoient leur sort entre les mains du  
,, Roi

„ Roi Très- Chrétien , & laissoient à la décision  
 „ de son souverain arbitre leurs biens, leurs vies  
 „ & leur honneur. „ On fit donc cette déclaration,  
 mais afin de donner à connoître la repugnance générale  
 de rentrer sous le joug de la République, on  
 l'accompagna de ces termes : Contre nôtre propre  
 volonté & comme allant à la mort.

Il étoit aisé au Comte de Boissieux de voir que  
 tout ceci se faisoit à contrecœur, & que rien n'étoit  
 moins volontaire que cet Acte. Cependant il fut  
 agréé & accepté, & on l'envoya en Cour avec tous  
 les autres Actes, y compris un Mémoire où étoient  
 exposés nos Grieffs, nos Droits & nos Demandes.  
 Toutefois nous ne pûmes pas encore obtenir l'Armistice  
 dont on nous avoit flatté ; au contraire les  
 Genoïis continuoient les hostilités avec un nouveau  
 surcroit de vigueur, & par là nous nous trouvions  
 dans la nécessité d'en faire autant de nôtre côté.

On conçoit aisément que le Général François suivoit  
 en tout ceci les impressions des Genoïis, qui ne  
 pouvoient avoir pour but que de faire naître un  
 incident qui nous engageât avec les Armes de France,  
 afin d'avoir un prétexte de les lâcher sur nous, & de  
 relever par leur secours la République sur les débris  
 du Royaume de Corse. Dans cette délicate conjoncture  
 nous redoublâmes de générosité envers les François &  
 leur laissâmes dans nos Terres une entière liberté  
 de commerce, & de s'y pourvoir des vivres nécessaires.  
 Il n'y eut pas jusques aux Voleurs & Bandits qui les  
 respectèrent, de façon que nous croyions pouvoir  
 nous flatter de recueillir bientôt les fruits de nôtre  
 conduite irréprochable, conformément à tant de  
 promesses & aux Traités remplis de nôtre part  
 dans toutes leurs conditions préliminaires. Mais quelle  
 fut nôtre surprise, lorsqu'on nous demanda aussi des  
 Otages ! Tout le système de la Négociation faillit d'en  
 être

être détraqué. Les peuples ouvrirent les yeux & crurent prévoir dans ce début les conséquences qui s'en sont & s'en seroient encore ensuivies, si à la fin on ne s'étoit pas reveillé pour rompre le fil de ces illusions. Néanmoins dans une Assemblée générale qui se tint à cette occasion, nos rémontrances calmèrent les allarmes des Peuples, tous les obstacles furent surmontés, & l'on procéda à l'élection des Otages, afin de soutenir jusqu'au bout l'égalité de notre conduite, par ce dernier Acte d'obéissance, le tout d'une part sous l'assurance signée par le Ministre de la Cour que nous conservons soigneusement, que les Otages ne seroient jamais livrés aux Genoïs sous quelque prétexte que ce fût, & de l'autre part dans la confiance qu'aussitôt après leur arrivée à Toulon, on nous accorderoit l'Armistice si souvent demandé & si souvent promis. Mais notre confiance se trouva encore ici mal fondée. Au lieu d'obtenir l'Armistice que nous demandions, les hostilités continuèrent de plus belle, & le Commerce fut encore plus resserré. & cela en partie de concert avec les François, qui voulurent bien prêter leur Ministère à la République, pour enlever aux Corfes les denrées qu'ils tiroient sous main des Villes. On nous refusa ensuite la permission de faire partir pour la Cour de Versailles un Envoyé, qui pût représenter de vive voix au Roi Très-Chrétien les motifs de notre conduite, & apprendre immédiatement les intentions de Sa Majesté. A ce refus on ajouta un changement de conduite envers les Deputez que nous avions à la Bastia; contre la foi publique on leur donna des sentinelles pour les garder à vûë. Traitement bien différent des politesses dont on les avoit comblés à leur arrivée en cette Ville. Mais on n'en usoit, peut être, ainsi qu'afin de mieux masquer le piège qu'on tendoit à notre bonne foi.

Doit-on après cela s'étonner de l'agitation des

Peuples lorsque le Baron de Neuhoff, Roi élu, débarqua sur les Côtes? Se voyant frustrés de l'espérance qu'ils avoient si ardenment conçûe, ils se crurent autorisés d'aller au devant du secours que les Genoïses leur refusoient, & quoique conformément à l'avis de nos Envoyés, nous fissions tout ce qui dépendoit de nous pour reprimer cette agitation, cependant le Général François nous accusa d'en être les auteurs, & insinua en même-tems, qu'afin de laisser aux Peuples la liberté d'accepter la Paix, il falloit que la plupart des Chefs passassent en Terre ferme, & qu'il leur fourniroit les Bâtimens & Passeports nécessaires à cet effet. Peu après, vraisemblablement à l'instigation du Marquis de Mari, il changea d'avis & déclara à nos Envoyés, que lesdits Chefs ayant déjà encouru le crime de lèse-Majesté, parce qu'ils avoient été au devant dudit débarquement, il falloit qu'ils allassent à Paris se jeter aux pieds du Roi & lui demander pardon. Mais de quel crime réel & non imaginaire?

Nous donnerons le mois prochain la suite de cet Ecrit, dont la seconde partie contient des remarques sur les principaux articles du Reglement proposé par la France.

II. Genes. Le Gouvernement ne laisse toujours rien entrevoir ni des nouvelles qu'il reçoit de Corse, ni de la situation de ses affaires dans cette Isle. Mais on remarque bien que les secours y sont toujours fort nécessaires, puisqu'il y envoie de tems en tems des munitions, outre l'argent pour le paiement régulier des Troupes; ce qui ne laisse pas de déranger beaucoup les Finances de l'État; aussi le Gouvernement ne l'a-t-il point caché à l'Envoyé de l'Empereur après une demande faite au nom de ce Monarque des Subsidés ordinaires pour soutenir la guerre contre les Turcs. On a découvert

à ce Ministre le mauvais état où la République se trouvoit réduite par rapport à cette guerre intestine, & l'on lui a représenté qu'elle la mettoit dans l'impossibilité de satisfaire à la demande de Sa Maj. Imp.

Mr. l'Envoyé qui s'attendoit à une réponse de cette nature, proposa ensuite au Sénat de se charger de la levée de huit cens Mariniers avec leurs Officiers, Chirurgiens, &c. & que ceci tiendroic lieu à la République de l'argent qu'on lui demandoit, s'offrant néanmoins de fournoit à la dépense au moyen de 400. mille florins qu'il a retirés des Particuliers pour des Contracts sur les Etats de Boheme; mais la reponse à cette proposition a été, que le Gouvernement ne pouvoit pas se charger de cette commission, qu'il en faciliteroit cependant l'exécution: En effet, Mr. l'Envoyé ayant commencé sa levée de Mariniers, il y continuë avec succès, parce que la Régence s'y prête en quelque maniere. On croit néanmoins que les Maatelots que le Grand Maître de la Religion de Malthe fournit à l'Empereur pour servir également sur le Danube, fera diminuer le nombre de ceux de la République.

III. Un Navire Anglois entra le 19. Avril dans le Port de *Genes* venant de *Gibraltar*, d'où il avoit fait voile sept jours auparavant. Le Maître de ce Bâtiment rapporte ce qu'on avoit déjà appris d'ailleurs, que l'Escadre Angloise commandée par l'Amiral Haddock, venant de *Port Mahon*, avoit jetté l'ancre dans la Baye de *Gibraltar*, pour y rester jusqu'à ce que l'Amiral eut reçu de nouveaux ordres de sa Cour. Mais on sçait, & nous l'avons dit, que cette Escadre ne retournera pas si tôt en Angleterre, qu'on pouvoit le croire.

Dans le courant du même mois on préparoit à *Genes* le Palais du Prince *Doria* pour y recevoir le

Grand Duc de Toscane qui y étoit attendu de Florence.

IV. *Toscane.* Depuis le retour de L. A. R. & S. à Florence, elles ont fait encore un voyage qui est celui de *Siene*, d'où elles sont revenues le 4. Avril extrêmement satisfaites de la maniere avec laquelle cette Ville les a reçues : Elles se rendirent d'abord chez l'Electrice Douairiere Palatine qui se rétabli-soit alors d'une maladie qui avoit fait craindre pour sa vie. Le 10. le Grand Duc envoya ordre à Livorne d'en faire partir les Galeres pour *Lerice* où il avoit résolu d'aller s'embarquer afin de faire le voyage de Turin en partie par Mer. Le 12. Mr. Passionei arrivé de Rome avec la Rose d'or que le Pape a benie le 8. Mars dernier, fit la cérémonie de la presenter à la Grande Duchesse dans la Chapelle du Palais *Pitti*, où il s'étoit rendu dans un Carrosse & les autres Equipages de Mr. Stoppani, Nonce de Sa Sainteté. L'Archevêque de Florence celebra la grande Messe pontificalement. Le Grand Duc & le Prince son frere assisterent dans la Tribune à cette fonction qui fut des plus brillante pour le concours de la Noblesse, les décorations de la Chapelle &c. Le 19. Mr. Passionei eut son Audience de congé de L. A. R. & S. & reçut le soir divers presens magnifiques du Grand Duc. Le Marquis Fogliani, Envoyé du Roi des deux Siciles à Genes, ayant eu ordre de se rendre à Florence, eut aucontraire le même jour sa premiere Audience de Leur A. R. Tout le tems que ce Seigneur a été en cette Capitale, il a été servi des Carrosses de la Cour & défrayé aux dépens du Souverain.

Le Grand Duc a fait de nouvelles instances auprès de l'Electrice Douairiere pour l'engager à se charger de la Régence de l'Etat; cependant sans plus de succès que ci-devant, S. A. S. s'en étant  
constan-

constamment excusée sur son grand âge, ce qui donne lieu de penser à présent que Mr. le Duc d'Elbeuf sera requis de vouloir se charger de cette Régence ; & qu'on publiera ensuite le nouveau Plan militaire qui est dressé. Mais on n'a pas attendu cette publication pour déclarer les Emplois dont le Baron de Bretewitz a été revêtu, puisqu'on vient de les déclarer : Ce Seigneur est Conseiller du Conseil d'État, Président du Conseil de guerre, & Général en chef de toutes les Troupes du Grand Duc.

Dès le 18. Avril une partie des bagages de Leurs A. R. partit pour l'Allemagne. Le départ du Grand Duc étoit alors fixé au 26. & celui de la Grande Duchesse au 27. du même mois, qu'elle alla coucher à *Fiorenzola*. De là elle a pris sa route par *Boulogne*, où elle arriva le lendemain à midi, & doit l'avoir continuée en arrivant le 29. à *Reggio*, le 30. à *Plaisance*, ensuite à *Milan* pour y rester huit jours en attendant le Grand Duc qui sera venu de *Turin* la rejoindre ; le 10. Mai à *Cremonne* ; le 11. & le 12. à *Mantouïe*, le 13. à *Hall*, le 14. à *Bozen* ; le 15. à *Storzing*, le 16. à *Inspruch*, le 17. à *Reitha* ; le 18. à *Kempton*, le 19. à *Weingarten*, le 20. & les jours suivans jusques au 25. inclus à *Stobach* ; où l'on compte que Madame la Duchesse Douairière & la Princesse Charlotte de Lorraine se feront renduës de *Commerci*, afin de s'y aboucher avec L. A. R. & S. ; le 26. par la même route à *Weingarten*, le lendemain à *Kempton*, le jour suivant à *Reitha*, le 29. & le 30. à *Inspruch*, le 31. à *Hall*, & de là par eau à *Vienne* : Telle est la route marquée pour le retour de L. A. R. à la Cour Impériale.

V. Le Bataillon du Regiment de Pallavicini destiné à servir sur la Flotille Impériale sur le Da-

nube, est parti pour la Hongrie depuis le 31. de Mars, ayant pris la route de la *Lunegiana*, de *Potremoli* & de *Parma*, où il a fait quelque séjour. Les Régimens Italiens qui étoient dans le Duché de Milan, se sont aussi mis en marche au mois d'Avril pour se rendre en Hongrie, de même que plusieurs Canonniers.

VI. *Venise*. Ce qui s'est passé sur la frontiere près de *Palma Nuova* entre un Détachement de Troupes Impériales & les Gardes que le Magistrat de la santé y avoit mises, ne paroît pas devoir tirer à grande conséquence, puisqu'on observe le silence là-dessus. Il y a eu néanmoins encore une affaire de même nature sur les confins du *Bressan* & du *Bergamasque* entre un corps de Vénitiens & un d'Impériaux, dans laquelle il y a eu quelques tués & blessés de part & d'autre.

La Flotte marchande venant des Echelles du Levant entra le 5. Avril dans le Port de Venise, composée de six Navires richement chargés. On apprend par cette voye que la Porte Ottomane affecte un air tranquille quant à la situation de ses affaires avec *Thamas-Kouly-Kan*, *Sophi de Perse*, parce qu'elle lui a depuis peu fait faire des propositions dont elle publie qu'elle peut attendre un accommodement. Cependant des avis venus par une autre voye portent, que ce Prince Oriental a recommencé les hostilités contre la Turquie, & qu'il paroît dans le dessein de se joindre au *Bacha* révolté de Babilone, afin d'aider ensuite le fameux *Saré-Bey-Oglu*, Rebelle de Natolie, qui lui taille toujours de la besogne; car il est faux que ce dernier eut été défait comme on l'a dit prématurément, puisqu'au contraire il se tient dans les montagnes sans crainte, d'où il continuë à faire des courses sur le Plat-Pays, & à ruiner le Commerce de

de la Ville de *Smirne*. Delà on présume que la Porte se verra à la fin obligée d'en venir à quelque composition avec ce nouvel ennemi.

Le 25. Mr. André Etizzo, nouveau Baile de la République auprès du Grand Seigneur, mit à la voile à bord du Vaisseau de guerre le *St. Laurent Giustiniani* qui doit le transporter à Constantinople, & en ramener Mr. Simon Contarini qu'il remplace. Mr. Jean Manolele qui va à *Ste. Maure* en qualité de Provéditeur extraordinaire, s'est embarqué sur le même Vaisseau.

VII. *Naples*. La Cour qui depuis le rétablissement de la Reine s'est renduë à *Portici*, y a reçu de Rome le plan de l'accommodement projeté concernant les Immunités Ecclésiastiques, & ce Plan ayant été approuvé, il est hors de doute que les difficultés survenuës entre les deux Cours à ce sujet, ne soient enfin bientôt terminées. On n'a d'ailleurs que peu ou point de nouvelles à rapporter de ce Royaume après les suivantes.

Il y a une Capitulation faite avec les Cantons Suisses Catholiques pour lever chez eux un nouveau Regiment, qui dès qu'il sera complet se rendra à Naples; dont la Garnison ne sera presque composée que de Suisses. Mais à cet effet, & pour que le Roi en ait toujours à son service un bon nombre, il faudra ne point s'éloigner de l'étiquette de leur Pays, prévenir leurs plaintes, & prendre garde sur-tout, lors des revûes, de ne les point faire faire par d'autres que leurs Inspecteurs particuliers; car le Regiment des Gardes de cette Nation ayant eu ordre de passer en revûë devant les Inspecteurs ordinaires de l'Infanterie, les principaux Officiers de ce Regiment se rendirent d'abord à *Portici*, & représenterent au Marquis de Montalegre, Secrétaire d'Etat, qu'une telle revûë étant contraire à

leur Capitulation, qui porte que le Regiment des Gardes Suisses ne sera obligé de passer en revûë que devant le Roi, ou leurs Inspecteurs particuliers, ils ne pouvoient consentir à ce changement sans préjudicier à leur Corps, & qu'ils prioient par conséquent S. M. d'accepter leur démission. On leur a donné une réponse assez satisfaisante, en attendant qu'on eût consulté la Cour de Madrid, où l'on a dépeché un Exprés. Le Colonel du Regiment des Gardes Italiennes, qui est le Prince de Colobrano Caraffa, Maréchal de Camp, a porté au Roi les mêmes plaintes que les Officiers Suisses ; en proposant également sa démission, & on lui a donné la même réponse. On étoit à la fin d'Avril attendant le retour du Courier envoyé en Espagne pour la décision de ces difficultés. Toutes les Troupes étoient alors en mouvement pour l'échange des Garnisons des diverses Places du Royaume, on a transporté en Sicile le Regiment de Hainaut, ou plutôt les débris de ce Regiment, car il n'en reste plus qu'un nombre médiocre, la plupart des Soldats de ce Corps ayant déserté de Gaëte où il étoit en Garnison. Cette désertion se fit au commencement d'Avril. On détacha à leurs trouffes une troupe de Dragons, qui, quoiqu'ils les eussent atteints, n'en purent cependant reprendre qu'une petite partie après en avoir tué quelques-uns. Un soulèvement dangereux suivit dans Gaëte peu de jours après, que le plus fort de la garnison avoit aussi tenté de désertter ; mais heureusement les auteurs du complot & les plus coupables furent découverts, arrêtés, mis en prison, & l'on en perdit quatorze : Ils étoient des Regimens de *Royal Bourbon* & de *Royal Etranger*, dont les deux premiers Bataillons ont également été envoyés en Sicile.

Mr. le Marquis de Puisseux, Ambassadeur de France,

France, a déjà quitté la Cour, ensuite du Règlement fait de se contenter réciproquement de Secrétaires d'Ambassade. En prenant le 25. Mars dernier son audience de congé du Roi, il en fut regalé de son portrait garni de diamans.

VIII. *Rome.* Cette Cour & celle de Naples ont agréé l'accommodement qui s'est fait au sujet de la résignation de l'Archevêché de *Montreal* en Sicile. Il y est stipulé que le Cardinal Cinfuegos fera cette résignation entre les mains du Pape, qui conferera ensuite à la nomination du Roi des deux Siciles cet Archevêché au Cardinal Aquaviva. Le Cardinal Cinfuegos aura une pension de vingt mille écus, qui lui seront payés par la Banque du St. Esprit, sous la garantie de la Chambre Apostolique; & tous les revenus de l'Archevêché sequestrés depuis quelques années qui montent à plus de 160. mille écus, seront restitués à son Eminence, laquelle cependant n'en retiendra que 60. mille, devant assigner le reste pour être employé à l'avantage de cette Eglise. Le 24. Avril le Cardinal Aquaviva rendit visite au Cardinal Cinfuegos pour la premiere fois depuis le commencement de la dernière guerre, & lui a remis le Decret du Roi des deux Siciles qui leve le sequestre des revenus de l'Archevêché de *Montreal*, dont la résignation se fera dans le premier Consistoire.

IX. Un Courier que le Cardinal Alexandre Albani avoit euvoyé à Turin avec le plan pour l'accommodement des differends entre le St. Siège & le Roi de Sardaigne, en revint le 10. Avril; mais comme ce Courier n'y a pas été renvoyé, l'on croit que cette affaire rencontre de nouveau quelque difficulté, d'autant plus que Son Eminence & le Ministre de Sardaigne doivent confeter encore à ce sujet avec les Députés de la Congrégation que le  
Pape

Pape avoit établie pour aplanir toutes les difficultés.

X. Le Prince Royal de Pologne a reçu depuis peu de Dtelde une somme considérable, & fait travailler à une livrée d'Été, ce qui fait croire que S. A. R. a résolu de passer l'Été à Rome : Il alla voir le 19. Avril le Château *St. Ange*, dont on lui montra le Trésor, & le 20. il se rendit à *Nettuno*, où le Cardinal Alexandre Albani, qui y a un superbe Palais, s'étoit rendu la veille afin que rien ne manquât à une réception Royale qu'il s'étoit proposé de lui faire. Le Prince s'est arrêté quatre jours dans cet endroit.

XI. Il y a quelque-tems qu'on a tenu une Congrégation Préparatoire pour la Béatification du Pere Lellis, Espagnol, Instituteur de l'Ordre des Clercs Réguliers, Serviteurs des Agonizans.

## A R T I C L E V I.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & PAYS DU NORD, depuis le mois dernier.*

I. **P**ologne. Les défordres & les excès que les Tartares ont commis sur les frontières dans la Vaivodie de Braclaw en revenant de leur expédition infructueuse en Ukraine, ont été, comme on l'a dit, très- considérables, & ce n'a été qu'après des plaintes ameres que le Grand Général en a fait porter aux Sultans de ces Tartares & aux Bachas Turcs les plus voisins, qu'il en a reçu par une Réponse l'excuse dont on a fait mention\*. C'est néanmoins cette incursion qui a été le principal objet d'un *Senatus-Consilium* que le Roi tint le 3. & le 4. Avril, & qui auroit dû avoir lieu d'abord après la tenuë de la Diette Générale, Sa Majesté ayant à ce sujet demandé l'avis du Sénat, & sur

\* Voyez le *dernier Journal*, pag. 374.

les moyens qu'il convenoit de prendre pour obtenir satisfaction des violences commises, & de prévenir de semblables inconvéniens dans la suite. Les autres propositions du Roi faites dans cette Assemblée, furent, de chercher les moyens d'affûter la frontiere de la Prusse Royale contre les irruptions & les enrollemens forcés, & d'y maintenir la liberté du commerce contre les arrêts ou saisies des voitures & marchandises: De voir s'il conviendrait de remettre au Grand Trésorier de la Couronne les Joyaux & les Archives du Royaume, par les Commissaires nommés à cet effet dans la Constitution de l'année 1736.: De prendre avis sur les moyens d'entretenir & réparer les Résidences Royales des Châteaux de *Varsovie* & de *Cracovie*: Et enfin de décider si l'on doit continuer aux Villes de *Varsovie* & d'*Elbingen* les Subsidés qui leur ont été accordés par la Constitution de 1736.

Le résultat des délibérations du Sénat sur ces cinq propositions porte ce qui suit:

1. Que le Roi sera prié d'écrire au Grand Vizir & au Kan des Tatars de Crimée, & de leur faire remettre sa Lettre par un Envoyé muni des instructions nécessaires, & chargé de représenter la breche faite à l'amitié qui doit subsister entre de bons voisins; comme aussi d'insister avec vigueur sur le renvoi des Sujets de la République qui ont été enmenés, & sur la réparation des dommages.

2. Que la sûreté des Frontieres de la Prusse Royale sera recommandée sérieusement aux Grands Généraux de la Couronne & du grand Duché de Lithuanie: Que le Roi, pour assurer d'autant plus la liberté, ordonnera en même-tems aux Starostes de la frontiere, & aux Villes, d'observer ponctuellement les Rescrits par lesquels il est défendu de permettre que les Puissances voisines levent des Soldats

dat sur le territoire de la République, avec ordre, si les circonstances le demandent, d'intimer aux Voïvodies les plus proches, ce qu'on nomme *Litteras Rescriptum*, & d'user de représailles si le Commerce vient à être troublé.

3. Que quant au tems & à la maniere dont les Joyaux & Archives de la Couronne doivent être remis au Grand Trésorier de la Couronne, on fixera un tems commode après la clôture du Tribunal de *Radom*, auquel les Commissaires tirés du nombre des Sénateurs & nommés à cet effet dans la Constitution de 1736. ou ceux qui remplaceront ceux de ce nombre qui sont morts, se rendront au Château de Cracovie, & se conformeront en tout à la Constitution de 1563., & après avoir dressé un nouvel inventaire & vérifié le dernier, ils remettront au Grand Trésorier les Joyaux & Archives de la Couronne, & tout ce qui doit lui être remis, suivant la coutume: Qu'à la même occasion le Grand Trésorier tirera de l'Archive quelques documens regardans les économies Royales, & qui de tems en tems sont nécessaires, & il en communiquera des copies au Trésorier de la Cour, ou si la chose n'est pas aisée, il les lui confiera en original, moyennant toutes les suretés requises.

4. Que le Roi recommandera l'entretien du Château de Cracovie & les réparations tant nécessaires que celles qui regardent la commodité de celui de Varsovie, comme aussi celles de l'endroit où sont déposés les Archives de la Couronne appelés *Metricantæ*, conformément au résultat du Sénat de 1720. & 1730. au Grand Trésorier de la Couronne qui dressera un état des dépenses qu'il aura faites à cette occasion.

5. Que Sa Majesté aura soin de faire payer dans

la prochaine Diète les subsides qui ont été accordés aux Villes de Cracovic & d'Elbingen par la Constitution de 1736.

Les autres articles qui furent agités dans le *Senatus-Consilium* ne regardent que quelques sommes que le Trésor de la Couronne doit payer, l'une de 30. mille florins au Vaivode de Kiovie, Grand Général de la Couronne pour ce que lui ont couté les Emiffaires qu'il a entretenus dans l'Orient: une pareille somme au Grand Maître de l'Artillerie de la Couronne pour la réparation & entretien de l'Artillerie & des munitions &c.

II. A la fin de la seconde séance du *Senatus-Consilium*, le Roi notifia aux Sénateurs que sa présence étant nécessaire dans ses Etats d'Allemagne, il avoit fixé le jour de son départ au 6. Le lendemain L. M. reçurent les souhaits sur leur voyage des Seigneurs & Dames de la Cour, & partirent le 6. de grand matin pour Dresde. Les Princesse Marie-Anne & Josephine les suivirent le 13. & le 16. Mr. Sorbelloni Nonce du Pape. Tous les Ministres étrangers ont pris la même route, & plusieurs Seigneurs, outre ceux qui sont allés à leurs Gouvernemens, ou à leurs Terres; ce qui rend actuellement la Ville de Varsovie assez déserte.

III. Avant la tenuë du *Senatus-Consilium*, le Roi assis sur son Trône avoit ouvert le Tribunal de Courlande, dont les séances furent continuées deux jours après, & ensuite prorogées après qu'on y eut porté une Sentence Royale dans l'affaire des prétentions de la Duchesse Doüairiere de Courlande sur le Mobiliaire & les Allodiaux du feu Duc son Epoux.

IV. La nouvelle de l'incurfion des Tartares ayant été portée par un Exprés à Constantinople, le Kan de la Crimée qui y étoit alors, a écrit au Grand Général

Général de la Couronne, que d'abord après son retour en Crimée il auroit soin de faire donner une juste satisfaction à la République pour les dommages & défordres dont elle se plaint, & qu'en attendant il avoit déjà ordonné qu'on arrêtât tous les Chefs de ces défordres. Après ces Lettres du Kan on en reçut de Mr. Romarouski, Résident du Roi à *Bender*, qui annoncent qu'on doit lui remettre incessamment les Polonois qui ont été enmenés en esclavage, & qu'on a reçu à *Bender* la nouvelle de la déposition du Grand Vizir.

V. *Russie*. Le mariage de la Princesse Anne de Meckembourg, nièce de la Czarine, qui est depuis plusieurs années sur le tapis, vient enfin d'être conclu avec le Prince Antoine-Ulrich de Wolfembuttel, & la Maison de cette Princesse est déjà formée. Ent'autres, le Knees Tscherskaskoj, Major des Gardes à cheval, a été fait Maréchal de la Cour; Mr. Tschernichew, Gentilhomme de la Chambre, & le Comte de Scheremetow, Lieutenant de la Garde, ont été nommés les Chambellans; & Mr. Sulticoff, Lieutenant; & le Knees Gagarin, Enseigne de la Garde, ont été créés Gentilshommes de la Chambre. Ces Seigneurs sont nés Sujets de la Russie. On travaille depuis deux mois à Petersbourg aux préparatifs de ce grand mariage, dont la célébration se fera avec toute la magnificence imaginable dans le courant du présent mois de Juin, ainsi qu'on le publie. Tous les Seigneurs, les Ministres, & autres personnes de distinction font faire de leur côté des Equipages superbes afin d'y paroître aussi avec éclat. Immédiatement après cette cérémonie la Czarine ira avec toute la Cour faire un tour à *Biga*, & le Duc de Courlande partira pour aller recevoir à *Mittau* l'hommage de ses Sujets.

VI. La Cour a envoyé ordre de mettre les Places frontieres de la Suede en bon état de défense, ce qui donne sujet à quelques discours, d'autant que la Suede se met presentement en très-bonne posture. Les Fortifications de *Cronstat*, *Wibourg*, & *Narva* doivent, entr'autres, être réparées, selon un plan dressé à cet effet par les plus habiles Ingénieurs. Il paroît que la résolution est aussi prise de remettre en état la Matine de la Mer Baltique, la Cour ayant fait acheter pour la Flotte une grande quantité de Fusils, Bayonnettes, Epées, Hallebardes, & Piques pour les Subalternes & pour des Chevaux de Frise, des Pistolets &c.

VII. On ne pense pas moins dans ce Pays qu'ailleurs à pousser les découvertes utiles. Il y a quelque tems que la Czarine avoit envoyé des Professeurs de Mathematique à *Kernschuska*, pour se rendre de-là aux extrémités de l'Asie, & découvrir si cette partie du monde est un Continent avec l'Amérique comme bien de gens le prétendent, ou si elle en est séparée par un bras de Mer; mais on apprend qu'ils n'ont pû exécuter ce projet, parce que les Gouverneurs des Places frontieres ne leur ont pas donné les secours nécessaires pour une pareille entreprise, quoique la Cour leur eut envoyé des ordres positifs à cet effet.

VIII. Le Marquis de Botta, Ministre de l'Empereur, ne discontinuë point de conférer avec ceux de la Cour, quoique les Généraux de *Munnich* & de *Lasci* soient partis de *Petersbourg*, & qu'on leur eût remis le plan des opérations sur lequel ils auront à se conduire pendant cette Campagne; il insiste à present pour que la grande Armée de Sa Majesté Czarienne entre au plûtôt sur le Territoire Ottoman, afin d'obliger la Porte à songer sérieusement à faire la paix. Ses instances précédentes

ne paroissent cependant point avoir effectué l'envoi des 30. mille Russiens au secours de l'Empereur en Hongrie, dont on ne parle plus à present, les difficultés à ce sujet semblent ainsi l'avoir emporté sur les raisons alleguées au contraire, & la Cour de Vienne les aura, sans doute, goûtées, puisque le Baron de Brakel, Ministre de la Czarine auprès de l'Empereur, écrit que ce Monarque s'est enfin déterminé à l'acceptation d'un équivalent en argent pour ce Corps de Troupes. Cette nouvelle dont la Cour est très-satisfaite, l'a porté à donner les ordres pour faire remettre incessamment un million de roubles à Vienne.

IX. Outre les grands préparatifs qu'on n'a pas discontinué tout l'hiver afin de pousser avec vigueur la guerre contre les Infidèles, on travaille encore actuellement à Petersbourg & dans les autres Ports à la construction de cent Galeres; & l'on équipe à Cronstatt une Escadre de sept Vaisseaux de guerre, dont le premier est de cent pièces de Canon, le second de 64. & les autres de 54. Et de plus on a concerté, & en même-tems pris toutes les mesures convenables pour assembler, en cas de besoin, & dans l'espace de six semaines, une Armée de 40. à 50. mille hommes aux environs de Petersbourg, sans que pour cela celles qui agiront contre les Turcs & les Tartares diminuaient de leur nombre.

X. La résolution avoit d'abord été prise d'assembler près de Kiovie la grande Armée sous les ordres du Général Munnich, mais on a changé d'avis à cet égard. Elle a dû s'assembler & se former, comme l'année dernière, aux environs de Szaviskinka vers le Dnieper, & d'abord après entrer dans ce qu'on nomme le *Steppe* ou Desert, afin de continuer ensuite la marche selon que les circonstances

ses le requerront. On est aiant que persuadé que le Général Lasçi rentrera aussi dans la Crimée.

XI. Quant à l'Armée d'opposition que les Turcs préparent au Général Munnich, il y a aparence qu'elle sera assemblée vers le *Dniestar*. Ils ont déjà formé un Camp près de *Choczim* de 25. mille hommes, un autre pareil vers *Soroka*, & leur grande Armée se formera, à ce que l'on croit, près de *Bender* au nombre de plus de cent mille hommes. Ils ont publié que le Grand Vizir viendra la commander. Le bruit a depuis couru parmi eux que leurs plus grandes forces seront envoyées contre les Impériaux; mais si l'on peut faire là-dessus quelque fond, la déposition du Grand Vizir dont on a la nouvelle certaine, aura vraisemblablement donné lieu à ce changement.

XII. On a appris que les Cosaques Russiens étoient déjà avancés au commencement d'Avril vers le *Bog* au nombre d'environ 3000. pour tenir en bride les Tartares des environs: Qu'après la vaine tentative de ceux de *Budziack* & de *Bialogovod* sur le Territoire Rusien dont nous avons fait mention le mois passé, les Tartares de *Crimée* n'avoient plus rien tenté contre les Provinces frontieres.

Les prisonniers qu'on a faits en cette occasion ont déclaré que dans toute la Crimée il n'y a plus 20. mille chevaux en état de servir; que la disette des vivres y est si grande que cette Peninsule est presque déserte, grand nombre d'Habitans y étans morts de faim, & que les plus aisés abandonnent ce Pays pour éviter le même malheur: Que le Kan même qui est de retour de *Constantinople* où il avoit été mandé, a été obligé de quitter *Bachisarai*, sa résidence ordinaire, pour l'aller fixer à *Caslow*, parce que les vivres manquent dans la première de ces Villes. Il résulte

de là que l'ennemi fera place partout à l'Armée Russe. Mais de quelle quantité de vivres & de provisions ne sera-t-elle pas obligée de se munir & de se faire fournir par la Florille qui doit la soutenir, pour subsister dans un Pays où il y a un manquement général de toutes les choses nécessaires à la vie ?

XIII. La nouvelle apportée à la Cour de la retraite des Tartares vers le Territoire de Pologne où ils ont commis les excès qu'on a rapportés, a été suivie de celle que quelques Fregates que l'Amiral Bredahl avoit envoyées en course dans la Mer noire, s'étoient emparées d'un Bâtiment Turc faisant voile vers la *Bessarabie*, dont l'Equipage avoit rapporté que *Dgianum - Codgia*, Grand Amiral des Turcs, se disposoit à se mettre en mer avec toute la Flotte Ottomane pour aller dans la Mer noire, & qu'il avoit déjà fait prendre les devans vers cette Mer à quatre Sultanes, & à plusieurs Galeres chargées de toutes sortes de munitions & de Provisions de guerre. Avec cet avis on a eu celui que *Saré - Bey - Oglu* venoit de défaire aux environs de *Smirne* un Corps de trois mille Turcs & d'environ six mille hommes non-disciplinés qui s'étoient joints à eux ; qu'ensuite il marcha vers *Aidin*, Forteresse assez importante dans la *Natolie*, & dont il s'étoit rendu Maître presque sans coup férir ; & que la Porte consternée des progrès de ce Rebelle, venoit de mettre sa tête à prix, promettant une recompense de cent bourses à quiconque lui ôteroit le vie.

XIII. *Suede*. On fait par tout le Royaume des levées avec succès pour augmenter les Troupes, qui par ce moyen monteront à plus de 70. mille hommes ; & les mesures sont prises aussi pour armer, en cas de besoin, quarante Vaisseaux de guerre,

guerre, les Matelots qu'on fait monter au nombre de plus de vingt mille, ayant déjà été repartis dans les differens Ports. C'est de ces armemens, ainsi qu'on le prétend, que la Russie a pris occasion d'ordonner qu'on réparât les Fortifications de ses Villes frontieres, & qu'elle se met en état de pouvoir assembler vers Petersbourg une Armée lorsqu'elle le jugera à propos. Cependant l'on ne remarque rien qui puisse avoir occasionné quelque sujet de méfiance entre les deux Couronnes de Suede & de Russie. Tout ce qui paroîtroit en ceci porter à quelque réflexion, c'est que la Diette, ou plutôt le Comité secret a été occupé à examiner le fameux Traité de *Neustatt*, conclu avec la Russie en 1721., & à prendre des arrangemens pour la succession lorsque le Trône viendra à vaquer. On veut dire à cette occasion que le parti de la Maison de Holstein-Gottorp commence à reprendre vigueur, appuyé par la France.

Cette longue Assemblée des Etats du Royaume termina enfin ses séances le 28. Avril, la séparation en ayant été publiée le lendemain à *Stockholm* avec les formalités ordinaires. Mais le Comité secret comptoit alors de rester assemblé encore tout le mois de Mai, afin de faire exécuter les résolutions prises par la Diette : On y avoit nommé auparavant dix Sénateurs par remplacer ceux qui sont morts & les cinq qui avoient demandé leur démission. Aucun de ces dix n'est Comte, & la Diette a depuis prié le Roi de ne plus accorder les titres de Comte ou de Baron à ceux qui dans la suite seroient élevés à cette Dignité. Le Comte de *Telsin*, Maréchal de la Diette, étoit nommé dans la premiere liste qui devoit être présentée au Roi pour choisir deux Sénateurs; mais il a fait des instances à la Diette d'en nommer un autre à sa place.

D'autres Seigneurs qui se sont trouvés sur les listes suivantes, ont également prié la Diète de les dispenser de cet honneur. Mais à la fin on a fait la nomination des dix, peu avant la clôture de l'Assemblée.

Les Etats avant leur séparation ont fait un présent de 40. mille écus au Comte de Tessin. On ne dit plus rien de la commission que ce Seigneur devoit aller exécuter à la Cour de Coppenhague, ce qui fait croire qu'on a changé de résolution à cet égard.

## ARTICLE VII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, & en HONGRIE, depuis le mois dernier.*

I. **A**llemande. Ratisbonne. Le Baron de Pogarel, Envoyé de Saxe-Weymar, ayant été revêtu par le Duc de Holstein-Gottorp de la voix de ce Prince à la Diète, en a fait donner part au Directoire de l'Empire, & prit le 20. Avril possession de cette voix dans le Conseil des Princes, suivant l'ordre établi. Le même jour le Prince de Saxe-Hildbourghausen fut déclaré par un avis unanime des trois Colléges de la Diète, Général de l'Artillerie de l'Empire.

II. Saxe. Leurs Majestés Polonoises revenues depuis le 11. Avril de *Varsovie* à *Dresde*, se rendirent le 18. à *Leipsich* avec une partie de leur Cour, & y demeurèrent jusqu'au 29. Le Duc de Saxe-Weissenfels y étoit venu pour avoir l'honneur de les saluer; grand nombre de Seigneurs & Dames de l'Electorat se sont également trouvés à *Leipsich*,

tant pour ce sujet qu'à cause de la Foire qui s'y tenoit alors.

On a acheté à cette Foire quantité d'étoffes d'or & d'argent & autres choses précieuses qui ont été envoyées à la Cour de Brunſwich, où elles ſerviront pour les fêtes qu'on y doit donner à l'occasion du Mariage du Prince Antoine Ulrich frere du Duc de Brunſwich-Woſſembuttel, qui épouſe la Princesſe Anne de Mecklembourg, héritière préſomptive du Trône de Ruſſie. Le Comte de Cramer, Conſeiller Privé du Duc de Brunſwich va à Petersbourg en qualité de ſon Miniſtre Plénipotentiaire, & il partit le 17. Avril avec une ſuite nombreuſe & magnifique.

II. *Cologne*, Le Comte de Vitmont & Bretzenheim, Conſeiller Privé de l'Empereur, & Préſident de la Chambre Imperiale, eſt venu avec caractère de Miniſtre Plénipotentiaire de Sa Maj. Imp. exécuter des Commiſſions auprès de l'Electeur & du Magiſtrat de Cologne, dans lesquelles il a réuſſi. Le jour même de ſon départ l'on commença à battre la caïſſe pour la levée d'un nombre de Recrûs que cette Ville a pris la réſolution de fournir à l'Empereur. Mr. de Vitmont s'eſt depuis rendu aux Cours de *Manheim* & de *Mayence*, & l'on ſçait qu'il a engagé cette dernière à donner mille recrûs au même Monarque. On prétend que S. A. Electorale de Cologne eſt diſpoſée à lui fournir encore un Regiment d'Infanterie, & que l'Electeur de Baviere n'eſt pas éloigné d'en faire autant. Le Comte de Colleredo, qui eſt fort conſidéré à *Munich*, où il eſt arrivé, paroît avoir pouſſé cette négociation à ſon terme; vers la mi-Mai il étoit attendu à la Cour de l'Electeur Palatin pour y exécuter auſſi une commiſſion de la part de l'Empereur.

reur qu'on croit également regarder un corps de Troupes, ou de recrues.

Les Lettres de *Dusseldorp* portent qu'on y a reçu ordre de raser sans exception toutes les maisons de la Ville neuve qui ne sont pas dans l'enceinte des nouveaux Ouvrages dont cette Place a été fortifiée depuis quelque tems, & que les Habitans ayent à se pourvoir de vivres pour quelques mois.

III. *Vienne*. La conclusion du mariage du Prince Antoine-Ulrich de Brunswick-Wolffembüttel avec l'héritière du Trône de toutes les Russies, a été notifiée à L. Maj. Imp. par le Baron de Brakel, Ministre de la Czarine, conformément à un ordre qu'il en avoit reçu. En conséquence de cet événement dont on ne peut espérer que des suites favorables aux sages reglemens faits depuis quelques années par l'Empereur; & pour resserrer davantage les nœuds d'union entre les deux Cours de Vienne & de Petersbourg, il a été résolu que le Marquis de Bottra, Envoyé Extraordinaire de l'Empereur auprès de Sa Maj. Czarienne, sera revêtu du caractère d'Ambassadeur Extraordinaire, afin de demander la Princesse de Mecklembourg en mariage pour le Prince.

IV. Apres l'arrivée d'un Exprés de Paris qui apporta la nouvelle que l'accession des Rois d'Espagne, de Naples & de Sardaigne au Traité définitif conclu avec la France, y avoit été signée le 21. Avril, on crut d'autant plus que la publication de la Paix alloit ensuivre, que les préparatifs à ce sujet étoient faits, & les Canons placés aux lieux accoutumés pour les tirer pendant le *Te Deum*. Mais on ignore presque où les choses en sont à cet égard. Deux Couriers partis depuis peu l'un pour *Versailles*, l'autre pour *Madrid*, seront auparavant attendus de retour, étans chargés de dépêches

ches relatives à un double incident, sur l'un desquels la Cour demande que l'Espagne s'explique, & se déliste sur l'autre. Si ce qu'on en publie est véritable, le premier de ces incidens, c'est que le Roi Catholique en accédant au Traité s'est réservé que les Duchés de Parme & de Plaisance soient reversibles au Roi des deux Siciles après la mort de l'Empereur; le second, qu'il n'y a pas fait mention du Mobiliaire & des Allodiaux de la Maison de Medicis.

V. Le Comte d'Oslein revenu de Petersbourg, où il a résidé quelques années en qualité de Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur, eut le 9. Avril une Audience particuliere de S. M. pour lui faire rapport de la situation des affaires presentes à la Cour de Russie, & le 11. il prit séance au Conseil d'Etat comme Membre actuel, dont l'Emploi lui fut conféré dès l'année 1734. Le Comte Ranuce Scori, Plaisantin, a été depuis peu élevé à la même dignité en consideration des services qu'il a rendus à l'Auguste Maison. Il y a encore quelques Charges distinguées auxquelles l'Empereur a nommé depuis un mois, ayant créé Général de Cavalerie le Comte Joseph Esterhazy de Galantha, Ban de Croatie, qui de Vienne où il s'étoit rendu, est parti pour cette Province, afin d'aller commander le Corps d'Armée qui s'y assemble. Le Comte de Salabourg a été revêtu de celle de Lieutenant Général, & le Colonel Weis de celle de Major General. Le Général Diemar s'est au contraire démis de ses Emplois pour entrer au service de Suede. La promotion de Velt-Maréchaux est encore renvoyée à une autre saison.

VI. Au commencement d'Avril on a répandu à Vienne une nouvelle liste des Généraux qui commanderont cette Campagne sous le Comte de

Wallis, Général en chef, dans laquelle sont compris les suivans. EN HONGRIE, Général - Velt - Marechal de Cavalerie, le Comte Philippi. Généraux d'Artillerie, le Comte de Neipperg, & le Prince de Saxe - Hildbourghausen. Généraux de la Cavalerie, le Baron de Sehr, le Comte de Stirum, le Comte Bathiani. Felt - Maréchaux Lieutenans d'Infanterie, le Prince Charles de Lorraine, Mrs. de Thungen, Goldi, Succow, Venceslas Wallis, Botta, Waldeck, Chanclos, Molck, Daun, Prince de Salm, Brown. Lieutenans Felt - Maréchaux de Cavalerie, Wittoiff, Bernes, Rômer, Berlichingen, Balleyra, Saxe - Gotha, Cavanagh, Saintignon, Charles Palfi. Généraux - Majors d'Infanterie, Schulenbourg, Pallavicini, Riedesel, Comte de Salm, Grunc, Ratsky, Luzon, Königsegg, Merci - Argenteau, Colowrath, Geisrugg, Lertner, Hildbourghausen, Bernklau. Généraux - Majors de la Cavalerie, Piccolomini, Busch, Helffeich, Pertusati, Löwenwolde, Catzffa, Detoffy, Preysing, Ciceri, Saintignon, Cohari, Taffe, Philibert, Hesse - Rhinofels, Holli, Linden, d'O'one, Birkenfeld, Spleny, Baroniai, Pestwarmagy. EN TRANSILVANIE, Général de Cavalerie, le Prince de Lobkowitz. Lieutenant - Général d'Infanterie, Mr. de Damnitz. Lieutenans - Généraux de Cavalerie, Potzdatzki, Czernin. Généraux - Majors, Mrs. de Platz, Sterothal, Lentulus, & Ghilani.

Il n'étoit pas cependant bien certain vers le commencement de Mai que le Comte Philippi fit la campagne, à cause de ses infirmités. En ce cas le Baron de Sehr, aura, comme on l'a dit, le Commandement de la Cavalerie. Il s'en trouvera, peut-être, encore d'autres à retrancher de cette liste, & d'autres à y ajouter. Mais de ceux qui étoient à  
Vienne,

Vienne, il n'y en a plus à présent, étans tous parris pour l'Armée.

VII. Les Troupes & les Recrûs négociés dans l'Empire continuënt à passer par Vienne allans en Hongrie, où les Chevaliers de *Malthe*, les Marelots de leur Religion, & autres venus de *Trieste*, tous destinés à servir sur la Flotille Impériale, ont dû les suivre dans le courant du mois de Mai, qu'ils étoient arrivés à Vienne. Les six Fregates dont la construction est achevée vont prendre la même route. On ne discontinuë point d'y envoyer aussi une quantité surprenante de munitions de guerre, & de tout ce qui est nécessaire pour être employé dans un siège : Et pour qu'il ne manque non plus ni vivres ni provisions à l'Armée, la Cour a fait publier en Hongrie une Ordonnance par laquelle il est défendu aux Habirans de vendre ou de mener ailleurs leurs Bœufs & autres Bestiaux, & enjoint de n'exiger aucuns droits sur ces consommations & les vivres aux Péages de Hongrie, quand même ils ne seroient pas du Royaume.

VIII. On compte qu'avec toutes les Troupes négociés en Empire & les Recrûs, y compris les Saxons & les Bavaois qui sont en Hongrie, l'Armée avec les corps séparés, sera forte de 80. mille hommes, sans les milices. Les fonds pour l'entretien & les besoins de cette Armée & des Magazins sont trouvés pour toute la campagne. Le Pape y fournira des sommes considerables, & tous les Cardinaux & Prélats non Sujets, sont requis par S. S. de se taxer à la même occasion selon leurs revenus. On ne cesse pas non plus d'implorer la protection du Dieu des Armées sur les armes Impériales. Des prieres publiques ordonnées à cet effet par l'Empereur commencerent le 19. Avril par une Procession solennelle à Vienne, qui sortit à six heures

heures du matin de l'Eglise des Peres Augustins, & arriva vers les dix heures dans celle de St. Etienne : Tout le Clergé Séculier & Régulier, l'Université, les Colleges & Tribunaux y assisterent, de même que l'Empereur, précédé de toute la Cour, & accompagné des Ministres Etrangers ; L'Impératrice Regnante & les Sérénissimes Archiduchesses s'étoient rendus pendant la Procession à l'Eglise de St. Etienne, où il y eut un Sermon convenable au sujet, prononcé par le P. Peikart, Jésuite, & qui fut suivi de la grande Messe célébrée pontificalement par le Cardinal de Colonitz, Archevêque de cette Capitale.

IX. Mais parmi les bruits de guerre & de l'ouverture de la Campagne, ceux de Paix veulent avoir le dessus depuis la déposition du Grand Vizir, dont nous donnerons ci-après quelques particularités, & depuis des nouvelles dépêches que l'Ambassadeur de France a reçues de Constantinople. On apprend par ces dépêches que la Porte Ottomane insiste à présent sur la tenuë d'un nouveau Congrès, & que pour Article Préliminaire, elle se désiste de la restitution d'*Asoph* par les Russiens. On ignore les autres propositions qu'on a envoyées à la Czarine par un Exprés ; mais on ne les croit pas acceptables au tems présent, que tous les préparatifs sont faits pour agir avec autant de vigueur que de succès, & qu'on sçait que la Porte a présentement d'autres ennemis à combattre que les Armées de l'Empereur & de la Souveraine de Russie.

#### HONGRIE, SERVIE, &c.

4. **M**R. le Comte de Wallis, Général en chef de l'Armée Impériale, & Commandant Général dans la *Servie*, arriva le 19. Avril à *Belgrade*.

*grade*, après avoir visité depuis son départ de *Vienne*, les principales Fortereses de la Hongrie. Le lendemain il ordonna à plusieurs Bataillons de la Garnison de se tenir prêts à marcher au premier Commandement. Les Troupes étoient alors de tous les côtés dans de grands mouvemens pour former les Armées, étans sorties de leurs quartiers depuis le 11. Une partie avoit son rendez-vous près de *Peterwaradin*, une autre à *Futack*, & une troisième entre *Arrath* & *Segedin*, sous les ordres du Comte de Neipperg. Ce dernier corps étoit composé de treize Bataillons, de treize Compagnies de Grenadiers, & de treize Regimens de Cavalerie. Les deux autres étoient ensemble de 22. Bataillons & de 44. Compagnies de Grenadiers, le tout pour former la grande Armée. Celle qui est sous les ordres du Prince de Lobkowitz en Transilvanie, consistera en six Regimens Impériaux d'Infanterie, quatre de Saxe, & en 12. Regimens de Cavalerie; & 51. Bataillons & trois Regimens de Cavalerie doivent demeurer dans les Garnisons. Par l'envoi des Saxons en Transilvanie, on prévient une dispute sur les rangs qu'ils avoient avec les Bavaois.

II. On n'avoit encore rien entrepris de part & d'autre vers la fin du même mois, que les Turcs n'étoient pas dans de moindres mouvemens que les Impériaux. Ils rassembloient un corps de 20. mille hommes dans la Moldavie pour tenter d'entrer en Transilvanie par les défilés de *Bistritz*, & un autre près d'*Orsova*, où ils ont mis une garnison de 2000. Janissaires. Mais ce corps étoit peu nombreux pour tenter une entreprise contre le Bannat. Ce qui s'étoit assemblé de leurs Troupes près de *Nissa* a disparu, & le Siege de *Sabatseh* qu'ils comptoient de faire n'a pas été entrepris, ce qu'on attribue à un débordement de la *Save* qui a inondé  
les

les environs des Places situées sur cette Riviere, & en a rendu l'approche impraticable aux Turcs; car toutes les dispositions étoient faites de leur part pour l'exécution de ce dessein, avant que l'Armée Impériale eût pu être assemblée. Ils avoient fait aussi celles de s'emparer d'une Isle sur le Danube à quelque distance de Belgrade, au moyen d'une quantité de Saïques qu'ils avoient envoyées à différentes reprises de ce côté-là. Mais on a prévenu leur intention, en envoyant près de cette Isle trois Vaisseaux de guerre bien armés, & sur lesquels se sont embarqués les Chevaliers de Malthe qui servent en qualité de Volontaires sur la Flotille Impériale.

Quant au remuant Bacha de Bosnie, il fait transporter à *Zwornick* tous les grains qu'il y a dans les environs; on ne peut au reste pénétrer ses desseins, ni ceux du nouveau Grand Vizir nommé *Aivas Mehemet*, qui étoit Seraskier de *Widdin*; ce premier Ministre des Turcs infiniment plus expérimenté & plus pacifique que son Prédecesseur, étant parti au mois d'Avril de *Widdin* pour Andrinople, afin d'y assembler un grand Conseil de guerre. C'est la nouvelle de son élévation qui a occasionné le bruit que le Grand Vizir étoit arrivé à Andrinople, comme nous l'avons avancé le mois passé; car alors le Grand Vizir déposé étoit encore à Constantinople.

III. On apprend que les Croates ont réduit en cendres un Magazin de foin que les Turcs avoient dressé à *Pabopolick*, & taillé en pieces les Bosniaïens qui le gardoient, & qu'en effet un Corps de Turcs étant tombé dans une embuscade de Clementins & d'Albanois, ainsi qu'on l'a rapporté \*,

en

\* Voyez le dernier Journal, pag. 323.

en fut massacré avec le Bacha qui le commandoit; mais que ce Corps n'étoit pas aussi nombreux qu'on l'a mandé; que les Clementins refusans d'envoyer 8000. hommes que les Turcs leur demandent, sont soutenus depuis cette action par les Villes de *Dulcigno*, d'*Antivari*, de *Poidagorizza*, *Spuzza*, *Zabiaco*, *Alessio* & *Duvasto*, de crainte que la Porte ne veule tirer vengeance de ce qui s'est passé. Voici de plus, en prenant la substance des Lettres qu'on reçoit de *Constantinople*, ce qui peut faire croire que la Porte songe plus étroitement que jamais à la Paix, & en même-tems ce qui peut avoir contribué à la chute du Grand Vizir.

IV. *Constantinople*. Le Kan des Tartates de Crimée ayant été mandé en cette Capitale pour prendre son avis sur les affaires de la conjoncture presente, il n'a qu'insisté pendant le séjour qu'il y a fait, sur la nécessité de conclure la Paix avec les Puissances Chrétiennes, principalement avec la Russie; & que pour engager cette Couronne à y souscrire, il étoit conseillable de lui abandonner *Asoph*, pourvû qu'elle consentît à la démolition des ouvrages extérieurs de cette Ville. Pour appuyer d'autant mieux ses raisons, il a représenté au Divan que la Crimée n'étoit plus en état de soutenir une nouvelle invasion de la part des Russiens, & que si l'on vouloit la continuation de la guerre, & conserver cette Peninsule, il falloit que la Porte prît sur elle le soin de la défendre.

Il a été résolu d'abord sur cette représentation, que la Flotte qu'on équipe dans ce Port, & dont une partie étoit destinée pour la *Mer blanche*, fût envoyée toute entiere dans la *Mer noire*, & qu'on transportât dans la *Crimée* un nombre suffisant de Troupes avec les provisions & munitions nécessaires pour la mettre à l'abri de toute insulte.

Le Kan a été secondé dans ses remontrances sur la Paix par la plupart des Membres du Divan, par les Gens de Loi & le peuple, qui d'ailleurs la jugent nécessaire, à cause du mauvais état des affaires dans la *Natolie*, & par l'appréhension d'une intrusion dans l'Empire Ottoman par *Thamas-Kouly-Kan*. Il n'y eut alors que le Grand Vizir & ses créatures qui s'y opposerent. Mais ses ennemis sont parvenus non-seulement à faire connoître au Grand Seigneur l'insubsistance de ses raisons, son ignorance dans le métier de la guerre, les cruautés exercées par l'envie & la vengeance, mais aussi à le précipiter; car peu après un Divan tenu à son exclusion, on lui intima que Sa Hauteffe le dépouilloit de l'éminente dignité dont elle l'avoit revêtu. On assure que depuis cet événement il a été étranglé & tous ses Biens confisqués, & que le Comte de Bonneval, qui n'est tombé en disgrâce que parce qu'il n'approuvoit pas aveuglément les sentimens, a été rappelé de son exil à Constantinople. Le Grand Vizir s'étoit attiré la haine presque générale des Turcs, pour avoir exilé plusieurs des principaux de la Loi, fait étrangler six Bachas qu'il avoit cités à Constantinople sous divers prétextes, & sans leur avoir permis de se justifier; & en dernier lieu, parce qu'il a fait mourir le Bacha de *Bender* qui passoit pour un Général expérimenté. Ce Bacha, comme on le sçait, avoit commandé l'année dernière l'Armée Ottomane sur le *Dniester*, & avoit empêché les Russiens de passer cette Rivière; le Grand Vizir, au lieu d'approuver cette conduite, lui en fit au contraire un crime sous prétexte qu'il n'avoit point poursuivi les Russiens dans leur retraite, & le sacrifia à sa haine en le faisant condamner à mort, non-obstant que l'infortuné Bacha eut fait voir dans sa défense qu'il avoit

suivi

suivi l'ordre exprés de la Porte de ne point passer le Dniester.

Le nouveau Grand Vizir, ci devant Seraskier de Widdin, Général expérimenté & pacifique, doit son élévation au parti du Ministère Ottoman qui a toujours été contraire à la guerre, d'où l'on conjecture qu'il aura moins de roideur contre la paix que son Piédeceffeur.

---

### A D D I T I O N.

**S**UR la teneur de deux Lettres & de presque toutes les nouvelles publiques, nous dûmes le mois passé, page 357. que 30. Capucins étoient morts à Bourdeaux pour avoir bû d'une piéce de vin empoisonné par mégarde. Mais voici la verité du fait. Le vin dont ils bûtent étoit un mélange de vin vieux cuit avec du nouveau. On n'y avoit mis de ce dernier vin que pour rendre l'autre plus supportable au goût. Le Tonnelier qui fit ce mélange, voulant en même-tems clarifier le vin, il mit dans chaque barrique deux onces de Litarge de plomb, sans avoir eu la précaution de le déclarer au Frere Sommelier. Bientôt après, plusieurs Religieux s'en trouverent malades. On soupçonne le vin; Le Tonnelier est cité devant les Jurats; il avoüe ce qu'il a fait, & se justifie à ce sujet par une protestation que ceux de son métier font le même quand ils veulent tirer le vin au clair; mais qu'il faut le laisser réposer quinze jours. Cependant d'une Communauté de plus de 60. que sont les Peres Capucins de Bourdeaux, il n'y en eut que 28. malades à l'extrémité par de cruels déchiremens d'entrailles, dont 9. succomberent après 15. jours à la violence du mal; c'étoient d'ailleurs les moins

moins en état d'y résister à cause de leur âge & de leurs infirmités continuelles.

Toujours prêts à rectifier les articles erronés qui peuvent se glisser dans nos Mémoires par un défaut de scrupule, nous comptons par cette ajoute de calmer les bons Peres que nôtre annonce du mois passé a allarmé jusqu'à nous en faire une espee de crime, sans beaucoup de dissimulation; comme si un Journaliste, écho de la verité, ne potvoit pas le devenir quelquefois du menfonge, sur-tout dans un récit d'évenemens qui se presentent à rapporter de la nature de celui dont il a été question. Mais pour redresser une nouvelle si peu interessante pour les Cours, & annoncer qu'il n'y a eu que neuf Peres Capucins morts par le vin clarifié de litarge, nous sommes obligés de renvoyer au mois prochain l'Article des Morts des Princes, & autres Personnes Illustres.

**F I N**

# TABLE

## DES ARTICLES

Du mois de Juin 1739.

ARTICLE I. <i>Contenant la Litterature.</i>	389
ARTICLE II. <i>Angleterre, Hollande &amp; Pays-Bas.</i>	404
ARTICLE III. <i>Espagne.</i>	418
ARTICLE IV. <i>France.</i>	421
ARTICLE V. <i>Italie.</i>	428
ARTICLE VI. <i>Pologne &amp; Nord.</i>	442
ARTICLE VII. <i>Allemagne &amp; Hongrie.</i>	452

*Extractum extensionis Privilegii Im-  
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-  
licæ Majestatis , ad sexennium.*

**E**X Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis , omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus , serio firmiterque inhibetur , ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* , ( quem imprimendi soli Andree Chevalier , Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est ) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum Sux Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines , simili aliove caractere aut formâ excudere , recudere , vel aliò excudendos seu recudendos mittere , aut alibi etiam impressos adducere , vendere & distrahere clam seu palam , citra supranominati Andree Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium , & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ . Datum Viennæ 4. Aprilis 1734. Infra scripti erant CAROLUS. (L.S.) Vt. F. EPISC. BAMB. ET HIPERB. FRANC. DUX. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. JOAN. JOS. A SEHNAPPAUF.